CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

# RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

# Édito

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, que le Conseil départemental du Gard présente chaque année en lien avec le Débat d'orientation budgétaire, dépasse largement la simple obligation réglementaire. Il constitue un moment clé pour faire valoir nos actions concrètes en faveur des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

En 2025, malgré un contexte national et international marqué par des difficultés budgétaires et des enjeux globaux complexes — qu'il s'agisse de la crise climatique exacerbée, des tensions géopolitiques ou de la pression sur les finances publiques — le Conseil départemental du Gard a réaffirmé sa volonté indéfectible de poursuivre un projet politique cohérent et ambitieux, intimement lié au concept de développement durable.

Ce projet s'appuie sur une approche globale qui dépasse les seuls aspects environnementaux et économiques pour inclure la cohésion sociale, la solidarité territoriale et intergénérationnelle, ainsi que l'épanouissement humain, cœur de nos missions en tant que leader des politiques sociales.

En 2025 et pour 2026, le Conseil départemental a renforcé ses engagements à travers de nombreuses actions concrètes : la poursuite du plan de transition pour réduire les Emissions de gaz à effet de serre, la sécurisation et l'adaptation des infrastructures aux aléas climatiques, le soutien accru aux populations les plus vulnérables face à la précarité énergétique et sociale, ainsi que le développement d'une économie sociale et solidaire dynamique. Par ailleurs, la concertation citoyenne autour de la démarche Eau & Climat a mobilisé largement nos concitoyens, illustrant notre volonté de gouvernance inclusive et transparente.

En dépit des contraintes, nous améliorons la qualité de vie de toutes et tous, avec des dispositifs renforcés en matière d'éducation, d'accès aux soins, d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que par le soutien aux initiatives culturelles et sportives durables. La préservation de la biodiversité, l'innovation dans les mobilités douces et la gestion responsable du patrimoine naturel et bâti restent des priorités fondamentales.

Plus que jamais, le Conseil départemental du Gard s'engage à prendre sa part dans l'effort collectif pour un développement juste, équilibré et durable. Notre responsabilité est d'assurer un avenir meilleur pour les générations présentes et futures, en partageant équitablement les efforts et en innovant pour relever les défis qui nous attendent.

*La Présidente*
*du Conseil départemental*

*La Vice-présidente*
*du Conseil départemental,*
*déléguée à la Transition écologique*
*et à la biodiversité*

# SOMMAIRE


**FINALITÉ 1 :**

COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ..... 5

**FINALITÉ 2 :**

ÉDUCATION ET ÉPANOUISSEMENT DE TOUS ..... 12

**FINALITÉ 3 :**

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, AMÉNAGEMENT ..... 18

**FINALITÉ 4 :**

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES ..... 23

**FINALITÉ 5 :**

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ..... 27

MODALITÉ : GOUVERNANCE ..... 31

ADMINISTRATION RESPONSABLE ..... 36

LA TRANSITION EN ACTION ..... 41


# PRÉAMBULE

*Le présent rapport de situation en matière de développement durable est produit dans le cadre des exigences fixées par la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, aux collectivités de plus de 50 000 habitants.*

*Il rend compte de l'action du Conseil départemental du Gard en faveur du développement durable, tant par les politiques publiques qu'il déploie que par sa volonté de faire évoluer son fonctionnement et ses propres pratiques.*

*Ce document ne se veut pas un bilan d'activités exhaustif, mais une mise en lumière des contributions de la collectivité départementale aux 17 objectifs de développement durable, établis par les Nations-Unies. Les pictogrammes officiels qui les illustrent ponctuent ainsi le rapport.*

*Conformément aux recommandations du Ministère et du Décret n°2011-687 du 17 juin 2011, le rapport s'articule autour des finalités du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et d'Agendas 21 locaux :*

- *la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,*
- *l'épanouissement des êtres humains,*
- *la lutte contre le changement climatique,*
- *la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,*
- *une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

*Il met en avant les démarches engagées en matière de gouvernance et pour une administration responsable.*

*Chaque finalité fait donc l'objet :*

- *de données « repères », nationales ou locales permettant de mesurer le contexte de l'action départementale,*
- *de résultats concrets illustrant la contribution du Conseil départemental sur l'année en cours,*
- *d'un « retour sur... » une action emblématique des politiques menées,*
- *des priorités affichées qui seront proposées à l'Assemblée lors du Débat d'orientation budgétaire qui fera suite.*

*Une évaluation de la réponse apportée sur les engagements de l'année précédente complète chaque chapitre sous la forme d'un « retour sur les priorités 2025 ».*

# Le contexte 2025

## Le seuil de température de l'Accord de Paris est dépassé

2024 a été la première année où la température mondiale a dépassé de plus de 1,5 °C le niveau préindustriel qui est le seuil fixé par l'Accord de Paris pour réduire considérablement les risques et les impacts du changement climatique.

Cette température moyenne de l'air à la surface de la terre a été de 15.1°C soit +1.6°C par rapport à la période préindustrielle (1850-1900) dont la majeure partie à la surface des océans. Ces anomalies aggravent et accélèrent le dérèglement climatique.

Les émissions de gaz à effet de serre contribuent à cette augmentation des températures. Si en Europe et en France ces émissions sont en baisse, à l'échelle mondiale cette pression est inversement proportionnelle (environ +2%/an).

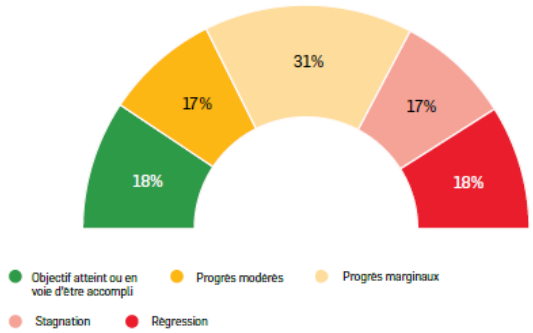


En parallèle, le suivi des 17 objectifs de développement durable par l'ONU présente toujours une très faible progression. Par exemple, la multiplication de conflits contraint de plus en plus de personnes à quitter leur foyer (2 fois plus de déplacés en 2025 par rapport à 2015). Il est à noter que les aides et les investissements au développement durable se réduisent après plusieurs années d'augmentation. Il est à noter également le désengagement des certains états dont les États-Unis en matière de développement durable.

Malgré ce contexte international et national difficile, le Conseil départemental du Gard confirme sa volonté de prendre sa part de l'effort en faveur du développement durable pour accompagner les personnes et les territoires et adapter son patrimoine.

Les objectifs de développement durable nous donnent un fil conducteur en évaluant l'état de la situation, les progrès réalisés et les défis à relever.

Après avoir effectué son bilan des émissions de gaz à effet de serre, le Conseil départemental mettra en œuvre les actions du plan de transition, prochainement adopté, pour accélérer la réduction de ses émissions déjà engagée et contribuer aux objectifs nationaux.

## SITUATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE

10 % de la population mondiale est dans une situation d'extrême pauvreté (<2,56€/j), soit 808 millions.
L'objectif à 2030 est de 3%.

Entre 2014 et 2024, le taux mondial d'alphabétisme des adultes (>15 ans) est passé de 85% à 88%.

Dans 47 % des pays, au moins une restriction empêche les femmes d'exercer les mêmes métiers que les hommes.

25 % de la population mondiale n'a pas l'accès à l'eau potable de manière sûre malgré une progression depuis 2015. Objectif à 2030 : 100%.

Diminution de 14 % du travail des enfants dans le monde en 2024 (138 millions) par rapport à 2020.
Loin des objectifs d'y mettre fin en 2025.

95% de la population mondiale a accès à un réseau de haut débit mobile, mais certaines régions restent mal desservies. Seulement 68 % pour l'Océanie.

Les températures mondiales ont dépassé de 1,55°C les niveaux préindustriels.
L'objectif de l'accord de Paris devait être <1,5°C. C'est donc l'année la plus chaude depuis 175 ans.

En 2024, plus de 120 millions de personnes avaient été déplacées de force à la suite d'un conflit, soit plus du double depuis 2015.

En 2024, les aides publiques au développement durable ont baissé de 7,1%, malgré une augmentation des flux financiers globaux estimé à 1400 milliards de dollars.

*Source : rapport des Nations-Unies sur les objectifs de développement durable 2025*

FINALITÉ 1

# Cohésion sociale, et solidarité entre les territoires et les générations

Au cœur de ses compétences et de son projet politique, les solidarités constituent une part prépondérante des ressources budgétaires et humaines du Conseil départemental du Gard. Près de 60% de son budget est consacré à l'accompagnement des Gardoises et des Gardois au titre de l'action sociale.

Le Conseil départemental du Gard porte ainsi des politiques relevant du champ de la solidarité sociale et territoriale, ainsi que de l'attractivité du territoire et du développement du cadre de vie.

Les agents départementaux agissent au quotidien pour des milliers de Gardois, en situation de précarité pour certains, de danger pour d'autres, et plus naturellement face à la vieillesse et la dépendance.

La population gardoise continue d'augmenter du fait de l'attractivité du territoire mais avec une inversion de tendance entre les jeunes et la population plus âgée. Il est à noter que le taux de fécondité reste faible, dans **le Gard** cet indice est de **1.66 enfant par femme** en 2024. A l'échelle nationale cet indicateur diminue depuis plusieurs années et atteint 1,62 enfant par femme. En 2010 cet indicateur était de 2.02 et devient le plus bas depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

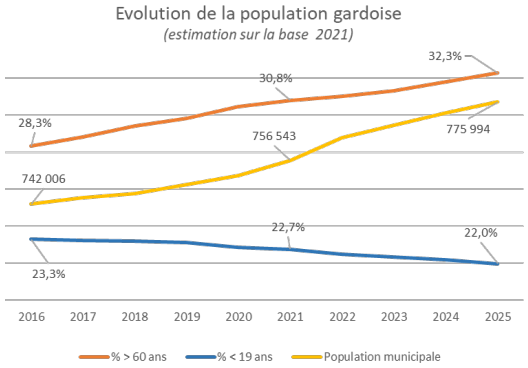


## Taux de pauvreté monétaire (*INSEE – 2023*)

Le taux de pauvreté monétaire augmente **(15.4%** à l'échelle nationale **et 20% dans le Gard).**
Par ailleurs, les écarts de revenus sont en augmentation pour : les plus modestes -1% et les plus aisés +2,1%.

## La précarité énergétique en France (*Office National de la Précarité Energétique*)

Près de **11% des foyers sont en précarité énergétique** (14.7% dans le Gard).
**75% des foyers ont restreint le chauffage pour diminuer leurs factures.** Ce taux diminue : 4 points par rapport à l'année dernière, mais reste nettement plus élevé qu'en 2020. **30%** des Français estiment avoir souffert du froid durant l'hiver 2023-2024. Ce sentiment à doublé par rapport à 2020. - *(Le médiateur national de l'énergies)*

## Economie sociale et solidaire dans le Gard en 2023

Selon l'observatoire régional de l'ESS, les acteurs de **l'ESS représentent 10% du PIB du Gard,** 11.6% de l'emploi et **16 % de l'emploi privé** dans le département (contre 9% en France) avec 25 237 salariés (+4%), dans 2 383 établissements employeurs.

## Violences faites aux femmes dans le Gard en 2024

2 253 victimes sont déclarées (-4% par rapport à 2021).

1740 femmes victimes de violences au sein de leur foyer.

(*Source : www.gard.gouv.fr* )

## Accès aux soins

En 2024, 63 % des Français ont renoncé à au moins un acte de soins dans les 5 dernières années pour des raisons économiques ou difficultés d'accès. - (*Ipsos pour la Fédération Hospitalière de France - Mars 2024*)

23% des Gardois n'ont pas de médecin traitant déclaré et 1/3 ont renoncé à des soins pour des raisons de coût, de délai d'attente ou d'accessibilité.

# Des résultats concrets pour…

Le rôle des **Centres médico Sociaux (CMS)** a été renforcé. Ces lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire répondent aux missions de solidarité pour l'enfance, la famille, la maternité, le handicap (territorialisation de la MDPH), l'accès aux droits pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté et le soutien des personnes âgées.
De nouveaux centres ont été ouverts (ou reconstruits) tels que celui de Villeneuve lez Avignon, Sommières et en projet à St-Hippolyte-du-Fort.

## « Bien grandir » : des actions de prévention, d'accompagnement, de protection

La santé et le soutien des enfants et des jeunes est l'une des priorités du **Schéma départemental des solidarités sociales** dans le cadre de l'orientation « Bien grandir dans le Gard, à chaque âge, au plus près des besoins des enfants ».
Les actions conduites par les services de la **Protection maternelle et infantile (PMI),** de l'Aide sociale à l'enfance, de la prévention spécialisée et leurs partenaires visent à réduire les vulnérabilités et renforcer l'accès aux droits pour toutes et tous : les femmes enceintes et les futurs parents, les enfants (et enfants handicapés), les adolescents jusqu'à leur majorité ainsi que leurs familles susceptibles d'avoir besoin de soutien, notamment en raison de vulnérabilités particulières, de danger ou de risque de danger.

**Les Centres de santé sexuelle (CSS)** proposent des consultations médicales, des entretiens avec les conseillères conjugales ainsi que des actions collectives d'information, de sensibilisation pour la promotion de la santé et de l'égalité femmes-hommes auprès des adolescents, des personnes en situation de handicap, des personnes en grande précarité. Les thèmes portent sur : la vie affective, relationnelle et sexuelle, le consentement, la contraception, la prévention des maladies infectieuses, les violences à caractère sexistes et sexuelles, ainsi que les stéréotypes de genre, le libre choix de l'orientation professionnelle, l'accès aux droits et l'égalité salariale.

En 2024, les services de la PMI et des Centres de santé sexuelle ont accueilli en consultation médicale 10 816 personnes (consultation petite enfance, prénatale ou de santé sexuelle) et 4173 familles ont été suivies. 382 bilans de santé maternelle ont été réalisés. Les 11 centres de santé sexuelle ont également mené 200 séances d'animation permettant d'informer 3642 personnes.

En 2025, la semaine de la petite enfance, la semaine de la santé sexuelle ainsi que la semaine gardoise des droits de l'enfant ont été autant d'occasions, sur l'ensemble du territoire, de sensibiliser les Gardoises et les Gardois et de donner la parole aux publics.

**L'Aide sociale à l'enfance (ASE)** conduit auprès des enfants et de leur famille, des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance. Ces dispositifs prennent la forme d'aides à domicile, du versement de concours financiers à l'intervention d'un travailleur social à domicile. Des hébergements dans des établissements, services habilités par le Conseil départemental, familles d'accueil ou lieux de vie peuvent être proposés. En 2025, la capacité d'accueil a été renforcée.

Le Conseil départemental intervient également dans le cadre de la **Prévention spécialisée** auprès des jeunes les plus en difficulté, notamment en luttant contre le décrochage scolaire afin de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle, et éviter ainsi tout risque de rupture avec la société. Dans ce cadre, le Conseil départemental a apporté son soutien aux 4 associations chargées de déployer des équipes éducatives pour accompagner ces publics. Il prend également en compte les questions liées à la santé mentale et à la consommation de produits stupéfiants.

L'action **Anim'médiation** créée en juin 2023, en lien avec la Région, a pour objectif d'assurer une présence renforcée sur l'espace public, de nouer le dialogue avec les jeunes et les familles, en particulier sur les parvis des collèges et des lycées. Cette action a eu un impact sur le décrochage et l'orientation des jeunes sur un parcours de formation et/ou d'insertion professionnelle.

## Accompagner les choix de vie des personnes âgées et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le Conseil départemental a développé et renforcé les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, sur tout le territoire, avec la Conférence territoriale de l'autonomie (CTA) et sa Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Dans le cadre des appels à projets 2025, la CFPPA apporte un concours financier à 239 actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de soutien aux aidants. En 2025, elle a renforcé la couverture du territoire en matière d'activité physique adaptée grâce à un cahier des charges dédié.

En 2025, le Conseil départemental a contribué à répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et des personnes en situation de handicap par le versement de prestations sociales servant à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires liées à leur perte d'autonomie : l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).
La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a reçu et traité 23 000 dossiers en 2024, facilitée par la mise en place du dossier unique disponible en téléservice, soit une augmentation de +6.4% par rapport à 2023.

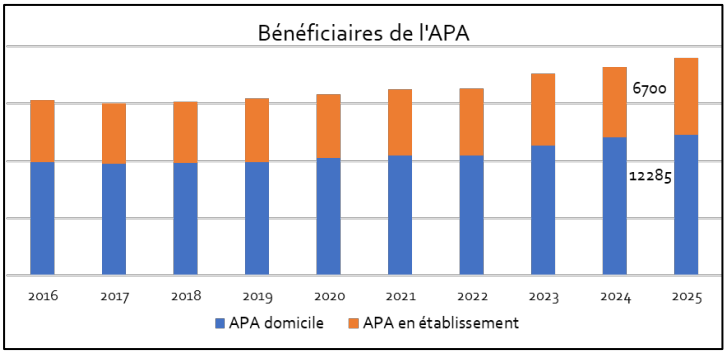

Le Conseil départemental a poursuivi son action de soutien des aidants, ceux accompagnant des proches en situation de handicap ou de dépendance. En 2025, 8 espaces ressources aidants (ERA) sont répartis sur tout le territoire gardois, en plus d'une permanence dédiée à la MDPH. Ils offrent des conseils, de l'information, du répit et du soutien pour améliorer leur qualité de vie.

En 2025, **la semaine des aidants** a été organisée du 23 septembre au 15 octobre sur tout le territoire. Des conférences, concerts et pièces de théâtre ont permis de sensibiliser les habitants à la problématique des aidants.

Le Conseil départemental a agi pour le développement des habitats inclusifs, destinés aux personnes âgées et personnes en situation de handicap qui font le choix d'un mode d'habitations regroupées entre elles ou avec d'autres personnes. En 2025, il y a **37 habitats inclusifs labélisés** (contre 31 en 2024) qui offrent un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.

## L'accès et le maintien dans un logement adapté

L'orientation « un logement pour tous », du schéma des solidarités sociales 2022-2027, présente les objectifs du Conseil départemental tel que :

- soutenir l'émergence d'une offre de logements adaptés aux besoins des publics partout sur les territoires,
- accompagner les personnes les plus vulnérables en recherche de logement
- lutter contre la précarité énergétique.

L'ensemble des dispositifs est coordonné par l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) en lien avec les services sociaux du Conseil départemental et les partenaires.

Avec le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), le Conseil départemental agit pour lutter contre la précarité et le mal logement y compris la précarité énergétique. En effet, par l'octroi d'une aide financière, aux ménages en situation de grande précarité, confrontés à un cumul de difficultés économiques et sociales, il contribue à aider les familles à accèder à un logement décent et/ou à s'y maintenir (et ainsi éviter une expulsion locative). Il permet également de disposer de la fourniture en eau, énergie et service téléphonique.

Pour la période de janvier à juillet 2025 inclus, 1240 aides ont été attribuées au titre du FSL « Accès » et « Maintien » et 5 696 dans le cadre du FSL « Charges ».

Le dispositif du FSL « Maintien Aide à l'Énergie » apporte un outil supplémentaire dans les accompagnements et le soutien aux démarches des ménages les plus précarisés. Il permet de prendre en charge une partie du paiement des factures d'énergie. Il y a eu 90 dossiers instruits sur le 1e semestre 2025.

Les actions en matière d'accompagnement social lié au logement et à la prévention des expulsions, notamment avec l'équipe mobile (EMPEX) de l'ADHL, ont été renforcées.

Les dispositifs suivants sont également déployés pour lutter contre la précarité énergétique :

- Le Service local d'intervention pour la maitrise des énergies (SLIME+) permet le repérage des ménages très modestes, la réalisation de diagnostic sociotechnique, ainsi que l'orientation vers les dispositifs et les acteurs adaptés. Au 1e semestre 2025, 213 diagnostics ont été réalisés.
- Le dispositif « Habiter Mieux » permet, avec l'appui de l'ANAH, aux propriétaires modestes de réaliser des travaux de réhabilitation thermique. Au premier semestre 2025, 124 dossiers ont été déposés.
- Les comités locaux d'intervention sur la maîtrise des énergies (CLIME) permettent d'entretenir la dynamique du réseau d'acteurs présents sur le territoire gardois et de favoriser l'articulation des interventions des divers partenaires et des dispositifs existants (ANAH, PIG, Habiter Mieux, CPLD, guichet Renov'Occitanie, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux ...).

## Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour avancer vers l'égalité réelle, le Conseil départemental encourage les projets associatifs au travers de son concours **« Prix pour une égalité femmes-hommes dans le Gard »**. Renouvelé en 2025 pour une 4e édition, 3 nouveaux projets ont été primés :

- L'association « Les incroyables possibles » et le Fablab de Nîmes avec leur projet « les Cafés brico girls », destinés aux femmes désireuses d'apprendre à bricoler, créer ou réparer des objets du quotidien.
- Le projet « Energie Active : allez les filles ! », porté par l'association Paséo, vers les jeunes adolescentes et leurs mères dans le quartier Pissevin Valdegour à Nîmes.
- Le collectif « La Basse Cour » avec le projet « ateliers de médiation culturelle lors du Festival Les nuits occupées ».

Plus largement, le Conseil départemental et le réseau départemental « Ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes » ont valorisé 143 initiatives gardoises proposées autour du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.

Avec de nouveaux acteurs qui s'emparent du sujet, et une hausse du nombre de manifestations par rapport aux années antérieures (60 en 2023, 107 en 2024), c'est un plus large public qui se voit ainsi proposer une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes via des expositions, des ateliers, des soirées débats, etc... Fort de ces évènements, ce défi de l'égalité est rendu audible et visible.

## Aider les plus vulnérables

Le Conseil départemental, en partenariat avec les acteurs concernés, se mobilise contre **les violences faites aux femmes**. Avec l'Observatoire éponyme qu'il anime, c'est la recherche d'une culture commune et le partage de pratiques qui sont promues.

Au travers de récits de vie de femmes victimes, recueillis en 2024, d'un travail sur les données entamé en 2025, ou encore de la publication régulière d'une newsletter, la dynamique initiée se poursuit. La cosignature, en mars 2025, avec l'Etat et la Procureure de la République d'une déclaration de mobilisation pour l'égalité femmes/hommes, conforte l'engagement commun en ce sens.

Les Services sociaux territoriaux ont assuré les accompagnements sociaux prévus dans le cadre de **l'aide universelle d'urgence** pour les victimes de violences conjugales. Depuis le 1e décembre 2023, cette allocation, versée par la CAF et la MSA, aide les victimes à s'éloigner de l'auteur des violences et à faire face à des dépenses immédiates.
En 2024, 1e année de mise en œuvre, 436 personnes victimes de violences conjugales ont donné leur accord pour transmettre leurs coordonnées au Service social territorial du Conseil départemental dans le cadre de l'aide universelle d'urgence. Ce sont 703 enfants impactés.

Par ailleurs, trois nouveaux projets, lors de l'édition 2024 du **prix « La lutte contre les violences faites aux femmes** nous concerne toutes et tous », ont pu bénéficier d'un soutien spécifique de la collectivité :

- « Habiles solidarités » par Puppet sporting Club : ce dispositif use des marionnettes comme outil de médiation auprès de jeunes adolescents et invite à analyser et identifier les violences et le harcèlement sexiste et sexuel, chercher les zones de résistance possible et éclairer les portes de sortie.
- La mallette de la verbalisation des violences faites aux femmes, portée par l'association la Clède, à destination notamment des publics allophones, pour pouvoir mettre des mots et agir.
- Le renforcement des compétences spécialisées sur les mutilations génitales féminines, à la Maison des femmes du Gard, pour un parcours « de soin et au-delà du soin » des femmes accueillies.

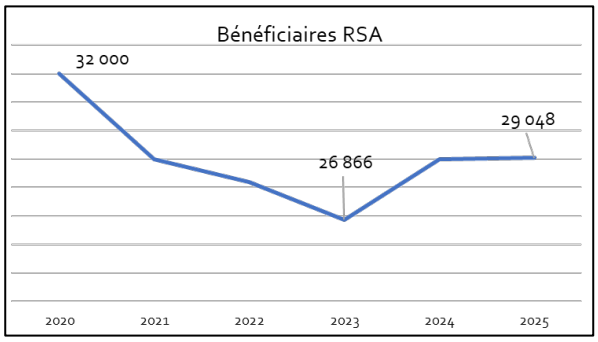


L'insertion et l'emploi sont des priorités du Schéma départemental des solidarités sociales articulés autour de l'orientation « Bien vivre-être autonomne par l'activité ».

Cette stratégie vise à soutenir les personnes en difficultés en leur offrant un accompagnement adapté. L'offre d'insertion financée par le Conseil départemental est destinée en particulier aux personnes allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) et aux jeunes en difficulté.

En cohérence avec la loi plein emploi votée en décembre 2023, elle repose sur une diversité d'actions autour de 4 axes majeurs :

- Garantir l'accès au droit et à l'accompagnement des allocataires du RSA.
- Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale.
- Faciliter l'accès à l'emploi par une approche partenariale.
- Encourager l'innovation pour renforcer l'insertion et l'emploi.

En 2025, le Conseil départemental a notamment choisi de :

- Soutenir 38 ateliers et chantiers d'insertion, en particulier dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Poursuivre l'expérimentation d'un réseau social sur l'insertion nommée « La minute insertion du Gard ».
- Développer des actions d'accompagnement des jeunes les plus précaires vers l'autonomie (âgés de 16 à 25 ans sans emploi, ni étude, ni formation et sortants de l'ASE) sur les volets emploi, logement ou citoyenneté.
- Mettre en œuvre le dispositif « Agir pour son avenir professionnel » qui a permis à 1290 allocataires du RSA, dont 46 % de femmes, de s'engager dans les 21 structures financées par le Conseil départemental. L'accompagnement a permis une formation ou un retour à l'emploi de 57 % des personnes accompagnées (contre 50 % en 2023). Les freins à l'insertion professionnelle repérés et accompagnés ont porté sur la mobilité (32 %), la santé (25 %), le numérique (20 %), la garde d'enfant (12 %) et l'accès ou le maintien dans le logement (11 %).

## Des territoires innovants pour le lien social et la santé

### Réduire les inégalités sociales avec la Politique de la ville

Le Conseil départemental accompagne la dynamique de la vie associative sur les quartiers prioritaires et soutient les actions réalisées dans le cadre des contrats de ville au moyen du Fonds de développement de la vie sociale (FDVS) créé en janvier 2024.

Il intervient conformément à ses priorités en matière d'accompagnement de la jeunesse et l'éducation, de soutien au lien social, à la citoyenneté, à l'accès aux droits, de développement économique et d'emploi, d'accès aux savoirs de base, de lutte contre la fracture numérique et d'accès à la culture.
En 2024, 691 actions ont été mises en œuvre dans 17 quartiers prioritaires du Gard grâce à 7 Contrats de ville « Engagement quartier 2030 ».

### Soutenir l'innovation et la coopération avec le Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire

Le 1er schéma de l'ESS, adopté en 2024, a pour objectifs de soutenir une alternative économique capable de répondre aux enjeux de développement économique des territoires et de promouvoir l'ESS comme une source d'innovation sociale au service du "bien vivre" dans le Gard.

En 2025, 2 de ses axes sont mis en œuvre :

- L'expérimentation d'un nouveau mode de coopération entre les acteurs « **les appels à communs** ».
- La contribution aux travaux d'élaboration du **Schéma** de **promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER).**

## Vers un tourisme social et solidaire

La doctrine d'aide aux investissements des Projets d'aménagements à vocation touristique (PAVT), initiée en 2018 et révisée en 2022, favorise des investissements plus responsables, éthiques, locaux et solidaires, et soutient l'attractivité touristique pour faire du Gard une destination exemplaire. La commune de Méjannes-le-Clap a été aidée afin de favoriser la pratique du vélo : station multifonction (recharge et réparation) et vélo en libre accès.

Depuis 2022, dans le cadre du Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité (SDTLA), le Conseil départemental met en œuvre un **appel à projets annuel sur la thématique du tourisme social solidaire et durable**. Il permet d'offrir vacances et loisirs à des populations gardoises qui n'y auraient pas accès autrement. C'est un des droits, restant encore parfois inaccessible pour nos concitoyens selon leur situation sociale, économique, de santé, etc. Il a permis aux populations gardoises éloignées de l'accès aux loisirs et au tourisme (situation économique, sociale, de santé, d'handicap…) de bénéficier d'un séjour de 5 jours et 4 nuits dans un autre territoire gardois, afin de visiter un site, découvrir un pan de l'histoire, accéder à la culture et contribuer à des actions citoyennes.

En 2025, le Conseil départemental a accompagné 16 projets sélectionnés selon des critères de développement durable dont : l'association Angeline Cavalié, lauréate cette année implantée à Anduze. Elle s'engage activement pour l'inclusion sociale et l'accompagnement des familles en situation de précarité. À travers la Maison des familles, elle propose un espace d'écoute, de soutien et de découverte, favorisant la création de liens sociaux et familiaux solides. Par ailleurs elle organise un séjour intitulé « Moi et mon environnement », destiné à 15 personnes, parents et enfants. Ce séjour, qui se déroule en Camargue, a pour objectif de faire découvrir les richesses naturelles et patrimoniales du littoral gardois, notamment Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi, à des familles du territoire d'Anduze qui n'y ont pas facilement accès en raison de leur situation économique ou sociale.

# Fait en 2025, retour sur …

## Soutenir l'attractivité médicale des territoires

Afin de lutter contre la **précarité médicale** (accès et renoncements aux soins) d'une partie la population, **le Plan santé 2024-2027**, adopté par l'Assemblée départementale le 11 octobre 2024, s'inscrit dans le projet politique de la collectivité au travers de son axe 2 « Protéger notre santé et notre qualité de vie » et dans le Schéma départemental des solidarités sociales au travers de son orientation 5 « Des territoires innovants pour le lien social et la santé ».
Ce plan d'action, en faveur de l'accès aux soins de premier recours, contribue à offrir une meilleure qualité de vie à toutes les Gardoises et les Gardois, mais aussi à maintenir l'attractivité et la vitalité des territoires en luttant contre les déserts médicaux.
Il se donne ainsi les missions de :

- Faciliter la synergie des acteurs de santé et la solidarité des territoires dans le déploiement de l'offre de soins, en soutenant **les modes d'exercice de la médecine coordonnés et innovants et leur inclusion,** au sein de leur territoire.
  En 2025, la collectivité a soutenu le déploiement ou la création de 3 Maisons de santé pluriprofessionnelles (Bessèges, Saint-Ambroix et Chamborigaud) et le fonctionnement de 4 Centres de santé du Gard (Saint-Gilles, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Lussan et Le Vigan), dans le cadre du partenariat avec le GIP « Ma santé, Ma Région ».
- Faciliter **les conditions d'exercice des médecins et professionnels de santé** et la réalisation de leur projet de vie au sein de nos territoires, notamment en favorisant leur inclusion dans les réseaux d'acteurs de santé et en les accompagnant dans la vie sociale des territoires.
  En 2025, le Conseil départemental du Gard et l'Université de Montpellier au titre de la **Faculté de Médecine** Montpellier-Nîmes ont signé une convention de partenariat dans l'objectif de développer conjointement l'attractivité de l'exercice médical dans le Gard et ainsi permettre un meilleur accès aux soins de premier recours sur les territoires les plus fragilisés.

## Lutte contre la précarité énergétique

L'ADHL a organisé la première **Journée régionale des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique**. Cette mobilisation s'est déroulée le 10 décembre 2024 et avait pour but de rappeler l'importance de l'enjeu énergétique et de capitaliser les bonnes pratiques en matière de précarité énergétique pour que « les plus précaires ne soient pas les exclus de la transition énergétique » :

153 participants dont 80 % de gardois ont participé à cette journée articulée autour :

- d'ateliers participatifs sur le thème de la « précarité énergétique en milieu rural ».
- de 3 conférences sur le mal logement, les actions du SLIME et la précarité énergétique.

Les participants étaient composés d'élus, de directeurs, chefs de services, responsables de services et de travailleurs sociaux appartenant à diverses structures œuvrant autour de la question de la précarité énergétique : Conseil départemental, ADHL, communes, communautés de commune, bailleurs sociaux, ADIL, ANAH, etc.

Ils ont pu débattre à partir de 3 éléments de contexte rappelés en introduction :

- 60 % des Gardois sont éligibles à un logement social
- 1 Gardois sur 2 vit dans un logement indigne
- 15 % des ménages gardois étaient en situation de précarité énergétique en 2023.

# En priorité pour 2026

- Poursuivre la mise en œuvre des actions du Schéma de l'Économie sociale et solidaire.
- Poursuivre la mise en œuvre des actions du Schéma des solidarités sociales.
- L'aboutissement d'un outil photolangage à disposition des professionnels en faveur de l'égalité femmes-hommes.
- Renforcement de l'Aide sociale à l'enfance

| Retour sur les priorités 2025 | |
|---|---|
| ✓ | Mettre en œuvre les actions du schéma de l'Economie sociale et solidaire. |
| ✓ | Mettre en œuvre les actions du schéma des solidarités sociales. |

FINALITÉ 2

# Éducation et épanouissement des êtres humains

Le Conseil départemental du Gard mobilise d'importants moyens pour assurer de bonnes conditions d'accueil et d'étude des collégiens gardois. Il est compétent pour la prise en charge technique et financière de la construction, de l'entretien, de l'équipement et du fonctionnement des 53 collèges publics. Pour maintenir ces bonnes conditions d'accueil, le plan de rénovation des établissements s'est concrétisé par l'extension du collège Ada Lovelace à Nîmes (+200 élèves), la rénovation du collège Le Mourion à Villeneuve-lez-Avignon et le projet de reconstruction du collège de Saint-Gilles. Le Conseil départemental assure la gestion des personnels techniques et des services d'accueil et d'entretien ainsi que de la restauration scolaire. Il s'occupe également de la gestion de la sectorisation des collèges et participe à des dispositifs relais (classes et ateliers) pour les collégiens en risque de marginalisation scolaire.

Par ailleurs, le Conseil départemental contribue volontairement au développement de la lecture, encourage les pratiques culturelles et l'accès au patrimoine naturel et culturel.

Ces politiques départementales s'inscrivent donc directement dans l'objectif majeur d'accès à l'éducation, à la culture et l'épanouissement de tous.

**29 685** collégiens sont scolarisés dans les établissements publics à la rentrée 2025.

Par ailleurs, **7 925** élèves le sont dans les 18 collèges privés.

**3 960** élèves ont participé à des animations ou vu une exposition aux Archives départementales, soit une fréquentation en hausse de +17 % par rapport à 2024 (3 369 élèves).

3 types d'ateliers y sont proposés :

- Ateliers « hors les murs » (ateliers nomades, spectacle vivant, projection, mallettes pédagogiques).
- Ateliers « in situ ».
- Projections/conférences « in situ ».

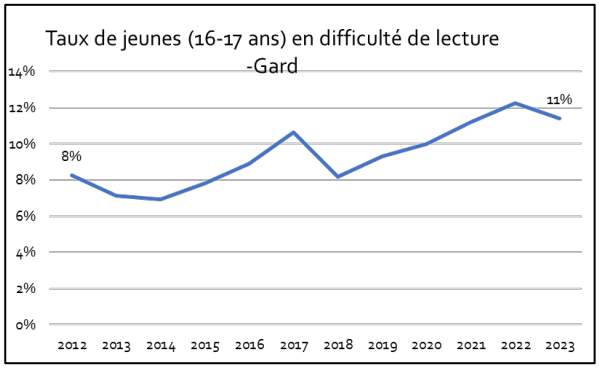


**En France en 2024,** seulement **62 %** des jeunes de 16 à 19 ans déclarent lire dans le cadre des loisirs par goût personnel (-12 % par rapport à 2022).

Par ailleurs cette même tranche d'âge consacre jusqu'à **5h10 par jour** aux écrans (hors temps passé devant un écran pour l'école, les études ou le travail).
*(Étude 2024 du Centre National du Livre - CNL)*

**4 900** livres numériques et 168 800 livres papiers sont à disposition du réseau des bibliothèques et des abonnés de la Direction du livre et de la lecture (DLL).

En 2024, c'est **25 015 prêts** de documents tous supports confondus.

# Des résultats concrets pour…

## Favoriser la réussite de tous les jeunes

Le dispositif du **Contrat local d'aide à la scolarité (CLAS)** est destiné à favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et à promouvoir l'égalité des chances en accompagnant les enfants et leurs parents. Plus de 200 actions, pour environ 2 500 élèves, ont été soutenues.

Certaines associations sont soutenues par le Conseil départemental dans leurs actions à destination des jeunes, dont l'un des principaux objectifs est l'entraide, la cohésion sociale, la solidarité telles que :

- Prévention action sport secourisme : formation au secourisme pour les collégiens.
- Udaf « lire et faire lire » : donner le goût de la lecture grâce au lien intergénérationnel.
- ADPEP : favoriser la réussite scolaire à domicile pour les jeunes n'ayant pas accès à une scolarité normale.
- CPIE Gard : Génération jeune pour une planète A : accompagne les jeunes dans la réalisation de leurs projets environnementaux.
- La Maison de l'Europe : pour son accompagnement à la mobilité européenne des jeunes gardoises et gardois.

Le Conseil départemental accompagne également 18 postes « FONJEP » (le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Ce dispositif cogéré avec l'État est à destination des associations d'utilité sociale, notamment dans les champs de l'éducation, de l'animation, de l'engagement ou de la cohésion sociale. Véritable pôle de ressources, il a pour mission de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire.

Le Conseil départemental encourage également les initiatives des jeunes avec **23 projets jeunes** soutenus. On peut ainsi noter sur la programmation 2025, un nombre important de projets auditionnés, sur la thématique du développement durable, particulièrement appréciée par le Comité des financeurs, dont par exemple celui du Comité d'Aviron : « Rame en 5ème ».

## La culture pour tous

L'éducation artistique est l'un des axes prioritaires de la politique culturelle départementale. Elle a pour objectif la sensibilisation à la culture et l'épanouissement des jeunes collégiens. **153 projets** sont accompagnés dans le cadre du dispositif **« Artistes au collège ».** Sur l'ensemble des projets, 131 « parcours artistiques » permettent aux élèves d'expérimenter les disciplines artistiques et **22 « résidences d'artistes en collèges »** impliquent les élèves dans le processus de création artistique professionnelle. Depuis deux ans, sept nouveaux « parcours thématiques » permettent, au travers du prisme de l'art, d'appréhender des thématiques de société variées telles que la préservation de l'environnement, l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations, etc.

Dans le cadre de leurs missions, les **Archives départementales du Gard** accueillent un public nombreux pour des activités variées : consultation de documents à caractère probatoire, recherches professionnelles, recherches scientifiques et de loisirs, visites d'expositions ou du bâtiment, participation à des ateliers pédagogiques, des conférences ou colloques ou bien encore aux Journées européennes du patrimoine, etc.

Ce patrimoine singulier, les archives, témoin de l'histoire d'un territoire et de ses habitants, est ainsi mis à disposition de tous les publics, et particulièrement les scolaires.

Les Archives départementales ont poursuivi le dispositif de médiation culturelle et artistique sur le territoire enclenché en 2023. Des artistes interviennent dans les établissements scolaires et des médiateurs du patrimoine se déplacent dans différents lieux, notamment les Maisons du Conseil départemental.

Le développement de l'offre numérique se poursuit : numérisation et mise en ligne de documents d'archives, publication d'inventaires, médiation (films 3D, jeux, revues de presse, articles…). La fréquentation du site internet des Archives continue à s'accroître et offre de nouvelles possibilités de téléchargement. La fréquentation est d'environ 220 403 visites (+3.5%) et près de 1 320 843 documents ont été consultés en 2024.

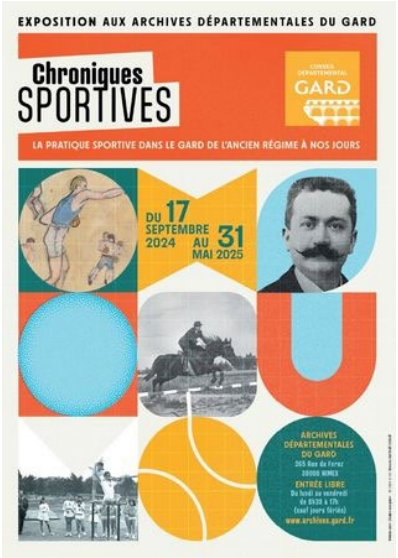


Les Archives départementales proposent chaque année une exposition d'envergure. **L'exposition « Chroniques sportives »** (du 16 septembre 2024 au 31 mai 2025) s'est intéressée à la pratique du sport dans le Gard de l'Ancien Régime à nos jours. La prochaine exposition « Le temps de la guerre. 1939-1945 dans le Gard » a débuté le 14 octobre 2025 dans le cadre des commémorations des 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Objets, œuvres d'art, documents d'archives (écrits, figurés, oraux, animés…), publics et privés, souvent inédits et rarement présentés au public, inviteront à découvrir l'histoire à hauteur des hommes et des femmes, résistants, victimes de la répression, soldats ou simples civils, pris dans la tourmente du conflit, marqués par la souffrance, mus par l'espoir et souvent l'engagement.
L'ensemble de ces actions concourt à participer à l'équilibre du développement culturel entre les territoires gardois, conformément aux Schémas départementaux de la Culture et des Archives.

## Le réseau des bibliothèques

La question du numérique et de ses impacts implique une réflexion sur les actions et bonnes pratiques pouvant être mises en place en bibliothèque. Quels outils utiliser pour s'orienter vers des pratiques responsables ? Comment faire de la médiation sur ce sujet auprès des équipes des bibliothèques et de leurs usagers ?

Plusieurs animations et journées destinées aux professionnels du secteur ont pu être organisées chaque année.

Les 200 bibliothèques du réseau de la DLL diffusent les collections et proposent des animations autour de la thématique du développement durable. Les documents sont proposés en prêt pour que les bibliothèques puissent, à leur tour, les prêter à leurs usagers.

## L'épanouissement de chacun dans le sport

En complément du soutien à l'ensemble des clubs sportifs du département, des actions en faveur du **sport féminin** se développent régulièrement et le Conseil départemental les accompagne et encourage (axe réaffirmé dans le cadre du Schéma des sports).

On peut notamment citer :

- Dans les clubs de football, le développement de structures féminines : création de sections spécifiques, tournois parfois uniquement féminins.
- Le tennis de table (ASPCN) avec ses journées en faveur des femmes pour leur permettre de sortir de leur « rôle de mère » et contribuer à leur épanouissement, en pratiquant le temps d'une journée une activité physique et sportive avec un encadrement en parallèle pour les enfants.

Le Conseil départemental est aussi porteur d'initiatives en faveur de **l'égalité femmes/hommes dans le sport**. Le 31 mars 2025 a eu lieu une conférence débat, en présence du mouvement sportif gardois, du réseau de la mission égalité femmes/hommes ainsi que cinq expert(e)s sur la thématique. Deux défis majeurs en sont ressortis : le sujet de la rupture du sport chez les jeunes filles et la question de l'égalité femmes/hommes au niveau de la gouvernance des clubs sportifs. Il est donc envisagé pour la suite d'inclure l'ensemble des acteurs de cette première réunion, dans un groupe de travail et de réflexion principalement autour des défis relevés pour obtenir des pistes de solutions concrètes et adaptées.

On peut également citer le dispositif **"sportif au collège"** qui vise à créer des temps de rencontre entre les sportifs de haut niveau et les collégiens afin de partager et d'échanger sur les valeurs du sport et de contribuer ainsi à leur éveil éducatif sur un certain nombre de thématique comme le vivre ensemble, l'engagement, le sport/santé, etc. Une cinquantaine d'actions ont été menées par une dizaine de clubs gardois dans les collèges durant l'année 2024-2025 et ont permis à plus de 3 000 collégiens de participer à ce dispositif.

Le sport santé est également un axe qui prend de l'ampleur et occupe une place importante dans le nouveau schéma des sports. Que ce soit en termes de pratiques non compétitives, de projets à destination d'un public éloigné de la pratique (personnes âgées, quartiers prioritaires, malades chroniques, ...), le sport santé s'avère essentiel.

La pratique sportive peut être un outil d'inclusion pour l'ensemble des publics. En effet, le sport peut être mobilisé au service de l'intégration sociale et de l'insertion professionnelle. C'est en ce sens que le service des Sports a travaillé conjointement avec le service Insertion du Conseil départemental en 2025 pour mettre en place une journée sport santé à destination des publics des chantiers d'insertion du bassin nîmois. L'objectif de cette journée **« Sport et santé, clés de l'insertion »** était de faire (re)découvrir les plaisirs et bienfaits d'une activité sportive adaptée à un public éloigné de l'emploi. Pour cela, 6 ateliers sportifs adaptés ont été proposés par les partenaires du service des sports, et 2 ateliers prévention santé par le CODES et la CPAM (ce qui a donné lieu à 10 rendez-vous « examens prévention santé » à posteriori de la manifestation).
Un repas équilibré a également été proposé à l'ensemble des participants à l'issue de la matinée d'activités physiques. Finalement, 106 salariés des chantiers d'insertion étaient présents.

Pour favoriser l'égalité d'accès à la pratique sportive de toutes et tous, le Conseil départemental est également financeur principal et co-organisateur de la **Handi Gard Classic**, championnat de France de paracyclisme en 2025. Cette course a accueilli au Centre sportif départemental du Gard à Méjannes-le-Clap 157 para-athlètes Français et internationaux. Cette manifestation est une des rares courses de telle envergure pour le handisport. En effet, les moyens mis en œuvre et déployés (protocole, valeur des récompenses, organisation générale, dispositifs de sécurité et chronométrage, accueil...), à l'instar d'une course de haut niveau valide, permettent aux athlètes handisports de vivre une expérience de grande ampleur et d'avoir une reconnaissance sportive équitable aux sportifs valides. L'édition 2025 terminée, la FFH sollicite à nouveau la Handi Gard Classic pour être l'épreuve du championnat de France 2026, et manche de Coupe du monde en 2027.

Le Conseil départemental met en œuvre le **schéma de cohérence des activités de pleine nature**, avec notamment la poursuite de l'accompagnement et la structuration des pôles nature Aigoual 4 saisons et mont Lozère mais aussi de l'itinérance, un programme de stabilisation des itinéraires et de travaux priorisés sur les chemins de grande itinérance (Sur les pas des huguenots, Régordane, Stevenson). Par ailleurs dans le cadre du programme de **mutation du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap,** un **pôle vélo et des itinéraires VTT** vont être créés sous maîtrise d'ouvrage départementale afin de favoriser la pratique du VTT.

Le Conseil départemental soutient aussi le développement et l'enrichissement des applications numériques (Web et mobile) RandoGard, avec l'ouverture progressive aux intercommunalités pour la valorisation des Réseaux locaux des espaces sites et itinéraires (RLESI), et complète, en lien avec Gard Tourisme et les fédérations sportives concernées, l'offre des cartoguides et topoguides.
Actuellement, **233 itinéraires** sont accessibles sur cet outil dont 60 ont été rajoutés cette année avec plusieurs d'entre eux accessibles à cheval.

Dans le cadre du dispositif des contrats territoriaux, le Conseil départemental a apporté son soutien financier à la réalisation de ma réhabilitation d'équipements sportifs tels que le gymnase de Sommières, la piscine d'Uzès ou le palais des congrès de Nîmes.

# Fait en 2025, retour sur …

## Schéma départemental pour une politique des Archives

Le deuxième Schéma départemental pour une politique des Archives **« Garantir l'accès au patrimoine informationnel gardois" »** voté en séance publique le 07 mars 2025, est un outil de pilotage stratégique et pluriannuel (2024-2028) qui présente les perspectives et enjeux des Archives départementales du Gard à travers ses grandes missions : collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser. Il identifie 4 axes d'évolution, qu'il décline en 12 objectifs stratégiques et 31 actions venant servir les priorités suivantes :

- Le développement d'une politique culturelle et patrimoniale au plus près des territoires et de leurs habitants.
- La sécurisation de la conservation du patrimoine informationnel de l'administration, tant physique que numérique.
- La facilitation de l'accès aux ressources (instruments de recherche, catalogues, moteurs de recherche, …).
- La consolidation des pratiques professionnelles.

## Le Schéma départemental de la lecture publique

Le nouveau Schéma de la lecture publique, adopté pour la période 2025-2028, s'inscrit dans une démarche globale et transversale, en harmonie avec les schémas des solidarités sociales, de la culture, des enseignements et pratiques artistiques, de l'économie sociale et solidaire, des sports et du tourisme, des loisirs et de l'attractivité.

Le Conseil départemental met à disposition des Gardoises et des Gardois une offre de lecture publique diversifiée et accessible à travers ses 5 Unités territoriales de lecture publique. Ces unités proposent un service itinérant, enrichi de collections variées et soutenu par des outils tels que le Click and Collect et un réseau de bibliobus, permettant une diffusion adaptée aux besoins de tous.

Ce Schéma de la lecture publique repose sur quatre axes stratégiques qui visent à renforcer la mise en réseau des bibliothèques départementales.

- Axe 1 - Moderniser les bibliothèques
- Axe 2 - Développer la médiation
- Axe 3 - Créer des lieux de sociabilité
- Axe 4 - Inscrire les bibliothèques dans la vie culturelle locale

## Le Schéma de la Culture

Le Conseil départemental du Gard a adopté le 16 mai 2025 son nouveau schéma de la culture qui fixe les grandes orientations de la politique culturelle départementale jusqu'en 2028. Ce schéma, coconstruit avec les forces vives du territoire, repose sur trois axes complémentaires qui induisent une attention particulière au maintien des pratiques culturelles.

Le premier axe vise à encourager **une culture de la coopération sur les territoires**, notamment en mutualisant les ressources et en fédérant les énergies au service du bien-vivre dans le Gard.
Le second axe souhaite accompagner **la transition écologique du secteur culturel**. Le Conseil départemental entend poursuivre les synergies avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, soutenir les tiers-lieux innovants et encourager les événements écoresponsables. Le numérique est un levier central dans ce deuxième axe, tant pour l'innovation culturelle que pour toucher les jeunes générations.
Le troisième axe - **Du droit à la culture aux droits culturels** – prévoit de renforcer l'inclusion culturelle en élargissant l'accès aux équipements adaptés et en valorisant la diversité des identités. Les habitants seront impliqués dans la programmation, avec des expérimentations innovantes menées, entre autres, avec les étudiants du Master Design innovation société de l'université de Nîmes. Une attention particulière sera portée à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les stéréotypes et à la création de projets croisant culture et lien social.

## En priorité pour 2026

- Finaliser les équipements VTT du Centre sportif du Gard de Méjannes-le-Clap.
- Mise en œuvre des actions du nouveau Schéma départemental des sports.
- Finalisation de l'accessibilité et de la sécurisation de l'itinéraire du chemin sur les pas des Huguenots.
- Démarrage des études pour une nouvelle halle des sports à Génolhac
- Poursuite du développement de l'outil RandoGard :
    - Optimiser la gestion des espaces sites et itinéraires, en lien avec les 15 EPCI conventionnés au titre de la démarche qualifiée Gard pleine nature.
    - Permettre de sensibiliser les pratiquants de sports de nature aux zones de quiétude relatives à des espèces protégées.

| Retour sur les priorités 2025 | | |
|---|---|---|
| ✓ | Poursuite de la mutation du Centre sportif du Gard de Méjannes-le-Clap. | |
| ✓ | Mise en œuvre des actions du nouveau Schéma départemental des sports. | |
| ✓ | Finalisation de l'accessibilité et la sécurisation de l'itinéraire du chemin sur les pas des Huguenots. | |
| ✓ | Poursuite du développement de l'outil RandoGard : | |
| | Optimiser la gestion des Espaces sites et itinéraires, en lien avec les 15 EPCI conventionnés au titre de la démarche qualifiée Gard pleine nature. | Permettre de sensibiliser les pratiquants de sports de nature aux zones de quiétude relatives à des espèces protégées. |

FINALITÉS 3

# Lutte contre le changement climatique

La crise climatique que nous subissons est exacerbée par la dégradation anthropique de l'environnement. Nous en constatons les conséquences chaque année par les pluies de plus en plus violentes ou la hausse des températures avec des périodes de sécheresse plus précoces et plus longues. Cette année 2025, les températures estivales ont à nouveau dépassé les moyennes 1991-2020 (+1.9°C). Alors qu'il était extrêmement rare au 20è siècle en France, le seuil des 40°C est franchi tous les ans ces dernières années : l'été 2024 a été est le 3è plus chaud après 2003 et 2022. Deux vagues de chaleurs ont été subies en 2025. Ces épisodes deviennent de plus en plus fréquents : sur les 51 vagues de chaleur recensées depuis 1947 à l'échelle nationale, 5 ont eu lieu entre 1947 et 2010 et 26 depuis 2011.

En termes de précipitation, les moyennes sont très variables suivant les années et les régions mais demeurent de plus en plus violentes. S'il n'y a pas de tendance marquée sur les cumuls annuels, les précipitations efficaces (différence entre précipitation et évaporation) vont diminuer sous l'effet de la hausse des températures.

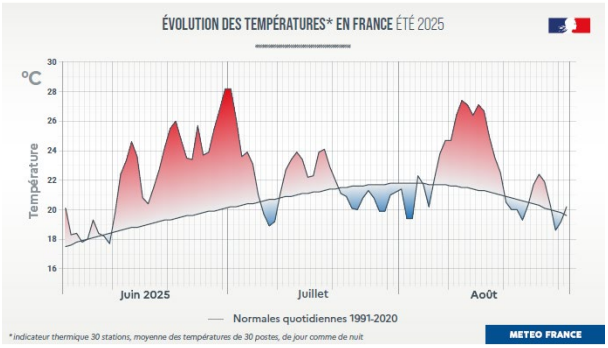


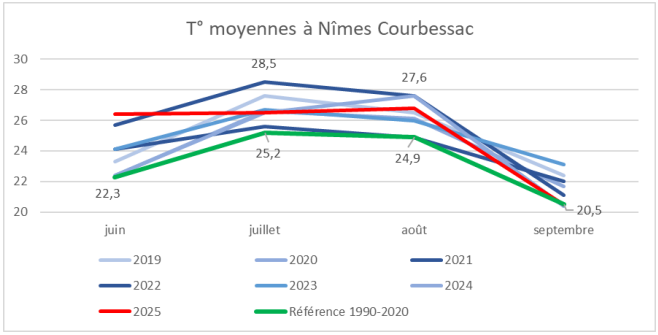


A l'échelle planétaire, un nouveau record a été battu avec **+1.6 °C** par rapport à la moyenne préindustrielle (période 1850–1900). L'objectif maximal défini par l'accord de Paris de +1.5 °C à l'horizon 2030 a bien été dépassé dès 2024. En France, la température moyenne a dépassé en 2024 de +2.1 °C celles mesurées entre 1960 et 1990.

La baisse régulière, à l'échelle nationale, depuis plusieurs années, des émissions de gaz à effet de serre (GES) brutes permet d'atteindre le premier objectif de la stratégie nationale bas carbone SNBC (budget carbone 2019-2023 à 420 MtCO2eq). En 2024, la baisse, moins forte que les années précédentes, est portée principalement par la décarbonation de l'industrie. Lorsqu'elle sera adoptée, une nouvelle stratégie bas carbone (SNBC3) devrait être plus ambitieuse.

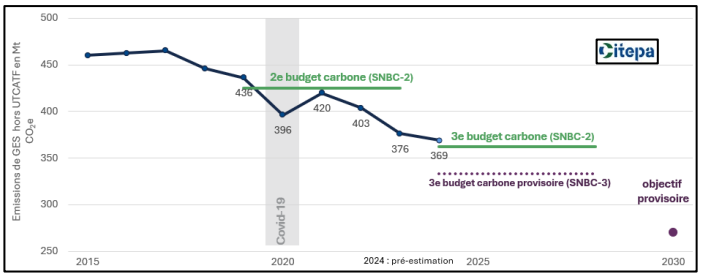


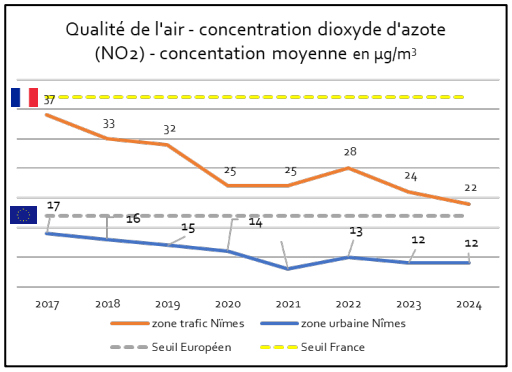


Si cet indicateur est encourageant à propos des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que certains paramètres de la qualité de l'air, ils ne doivent pas masquer d'autres constats tels que les émissions de CO2 mondiales en hausse (+0.8 % en 2023) et la régression des espaces ressources capteurs de carbone (puit carbone) notamment à l'échelle nationale.

Dans le Gard et particulièrement à Nîmes, la majorité des émissions polluantes générées par le trafic routier est en baisse en zone urbaine et à proximité d'un trafic dense. Ces derniers restent conformes au seuil règlementaire français mais seront au-dessus du seuil européen applicable en 2030 pour la zone trafic dense.

# Des résultats concrets pour…

## Aider les territoires à s'adapter au changement climatique

Avec la mise en place d'un service public de gestion des ouvrages hydrauliques en faveur des territoires, le Conseil départemental gère 7 barrages dont 5 d'entre eux jouent un rôle d'écrêteur de crue, où une surveillance renforcée est assurée en période d'évènements extrêmes. 3 d'entre eux jouent un rôle majeur dans le soutien d'étiage en période estivale, ce qui permet de restituer des débits suffisants aux cours d'eau pour la préservation des milieux aquatiques.

Après les différentes phases d'études et la concertation publique, les travaux de sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous ont débuté. Après un débroussaillement, la mise en place des mesures de préservation de l'environnement, les travaux de terrassement et l'installation de la base vie du chantier ont été réalisés. Les travaux de reprofilage de la RN106, avec renforcement de la zone de crête en continuité avec le barrage, ont été réalisés et se sont terminés en 2025.

En matière de prévention des inondations, la poursuite du programme Accompagnement pour l'adaptation de votre bâti au risque inondation **(ALABRI)** permet d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de leur diagnostic individuel, et des demandes de subvention de réduction de la vulnérabilité aux inondations de leur habitat. L'accompagnement pour les foyers à revenu modestes peut être octroyé via l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL). En 2025, le dispositif ALABRI, porté essentiellement par les structures de bassin, couvre les communes du bassin versant du Vistre, de la Cèze, du Gard rhodanien, des Gardons et du Tarn Amont.

L'accompagnement de ces structures en matière de protection des inondations permet la réalisation de travaux d'aménagement conformément au plan pluriannuel **(PAPI)**. L'année 2025 a été marquée par le soutien au projet de protection de la ville de Nîmes face au risque inondation par le creusement des cadereaux d'Uzès et des Limites, grâce à un tunnelier de 3.30 m de diamètre.

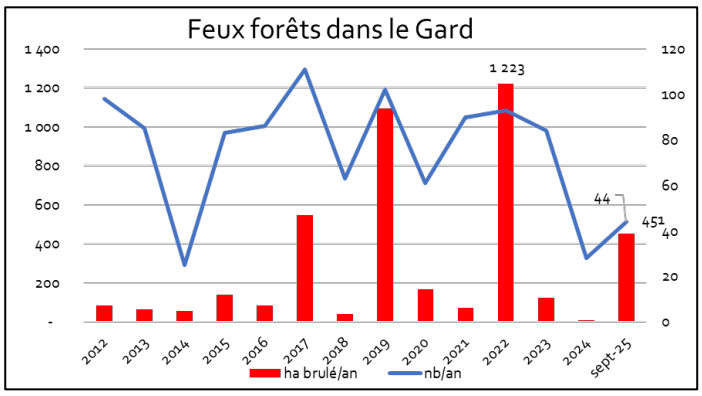


Le Conseil départemental, attentif au risque incendie, apporte un soutien financier au Service départemental d'incendie et de secours du Gard (SDIS 30) et un appui technique aux 17 EPCI à compétence DFCI.
Il participe financièrement aux côtés de la Région et de l'Europe à la mise aux normes des équipements structurants (pistes et points d'eau) et en tant que financeur seul, à l'entretien de ces mêmes équipements.

Le Conseil départemental poursuit également l'accompagnement financier des collectivités, à travers le **contrat Conseil départemental / Agence de l'eau,** pour la réalisation des investissements de leurs services publics d'eau et d'assainissement.
Depuis 2021, le Conseil départemental a aidé 438 dossiers déposés par les collectivités, contribuant à la stratégie "Eau & Climat : préparons l'avenir", dans les domaines concernant les économies d'eau, l'amélioration des performances des ouvrages d'assainissement, les substitutions de ressources déficitaires, les désimperméabilisations des sols, les milieux aquatiques et l'hydraulique agricole.

Pour inciter les collectivités locales et leurs groupements à s'engager dans la transition écologique, le Conseil départemental du Gard a décidé, à partir de 2024, de bonifier ses subventions pour les équipements publics qui intègrent cette dimension dans leurs programmes d'investissement, soit par l'isolation thermique des bâtiments, soit par la végétalisation des espaces extérieurs et la création d'ilots de fraicheur.

Ainsi, parmi les 125 projets votés en 2024 et soutenus dans le cadre des contrats territoriaux, 33 d'entre eux ont fait l'objet d'une bonification, soit 26 % des projets. La rénovation des bâtiments publics (ex : équipements scolaires, équipements sportifs et de loisirs, équipements socio culturels) représente 77 % des projets, tandis que 33 % concernent des espaces publics.
Parmi les 67 projets votés à l'Assemblée plénière du 27/06/2025, 23 ont bénéficié d'une bonification.

## Vers un tourisme bas carbone

**Le Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité** souhaite favoriser les déplacements touristiques alternatifs au « tout voiture ». Les offres de transports en commun, de véhicules partagés, d'itinéraires dédiés aux modes doux telles que les voies vertes seront mises en valeur. Un inventaire de toutes les initiatives publiques gardoises est en cours, en vue de les faire connaître aux populations locales et touristiques.
Le Gard est traversé par plus de 9 000 km d'itinéraires dédiés aux modes de transports doux (à pied ou à vélo), à valoriser en pérennisant et en renforçant le dispositif voies vertes et les boucles cyclo découvertes. Le schéma prévoit notamment un dispositif d'information touristique pérenne pour les usagers des voies vertes, incitant encore plus au « slow tourisme ».
Par ailleurs, le patrimoine gardois est exceptionnel mais reste vulnérable notamment face à une fréquentation massive. Au-delà d'une gestion raisonnée des accès aux sites les plus sensibles, les territoires les moins fréquentés ont besoin d'une valorisation renforcée, tout en anticipant l'impact des nouveaux flux. La stratégie marketing de destination doit être développée avec une démarche prospective pour mieux appréhender les usages et attentes des clientèles.

## Mieux circuler et se déplacer

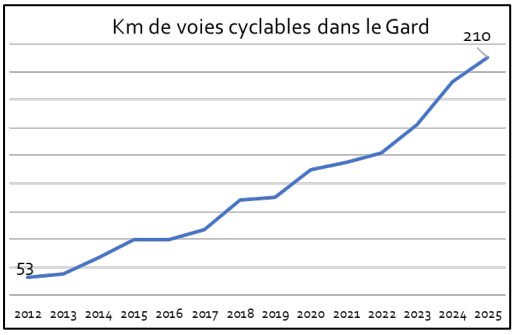


Le développement des voies cyclables poursuit sa progression. Ces routes sécurisées adaptées aux promenades permettent, par un maillage dense, une utilisation au quotidien. Elles constituent l'armature du **réseau cyclable gardois avec 210 km** en service en 2025, dont 176 km de voies vertes. Ce réseau participe notamment au projet européen ViaRhôna avec l'ouverture en 2025 du tronçon entre le Pont d'Espeyran et le Pont de Gallician.
Dans le cadre du schéma des mobilités, le Conseil départemental accompagne les collectivités gardoises dans leurs aménagements routiers, et notamment en **faveur des mobilités douces**.

Dans le but de favoriser les déplacements doux et lorsque les contraintes se révèlent trop fortes pour un aménagement de voies cyclables, le conseil départemental a mis en œuvre une Chaussée à voie Centrale Banalisée communément appelé **Chaucidou**.

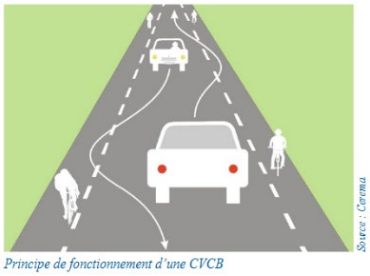

*Principe de fonctionnement d'une CVCB*

En 2025, un second tronçon de 3.3 km a été aménagé sur la commune de St-Hilaire-de- Brethmas. Le premier avait été réalisé en 2022 à Anduze.
Le principe de fonctionnement :
La voie centrale est volontairement trop étroite pour que deux voitures s'y croisent, donc elles roulent sur les rives quand c'est nécessaire, en s'assurant de l'absence de cyclistes.
Afin de renforcer l'efficacité de la ligne de bus (avec pour bénéfice de réduire l'utilisation des voitures), la voie dédiée, créée sur la RD40 entre Nîmes et Caveirac, sera prolongée jusqu'à Langlade.

Le Conseil départemental a souhaité, dans le cadre de ce projet de Saint-Hilaire, s'inscrire dans une **démarche de préservation des ressources** non renouvelables et de valorisation des matériaux de déconstruction routière : « Les enrobés ont intégré au minimum 20% de produits recyclés et les couches de structure et de roulements ont été impérativement "tièdes" ».

Les associations de motocyclisme « Moto club bagnolais, Moto club sommiérois, Moto club salindrois » ont entrepris des actions en matière d'écoresponsabilité et plus précisément dans la diminution de leur empreinte carbone.
En effet, les écoles de moto (- de 10 ans), ainsi que leurs interventions en milieu scolaire et dans les IME, se font désormais exclusivement avec des motos électriques.
De plus, elles étudient une évolution des circuits afin de les adapter aux caractéristiques de ces engins électriques, qui seront majoritaires dans un avenir proche. Le Conseil départemental, apportant des financements à ces associations, dans le cadre de leurs manifestations et actions mises en place, reste attentif à cet engagement, conformément à ses priorités en termes de préservation de démarche éco-responsable.

## Réduire l'impact sur l'environnement des chantiers routiers

Le Conseil départemental continue ses efforts pour réduire l'empreinte carbone de l'entretien du patrimoine routier. En effet, l'utilisation des enrobés tièdes se généralise.  À chaque fois que cela est possible, la mise en œuvre d'un enrobé « à froid » est pratiqué. L'emploi de ces techniques contribue à modérer notre impact sur l'environnement (moins de GES émis) tout en maintenant un revêtement de chaussée satisfaisant pour l'ensemble des véhicules : voitures et vélos. Afin de répondre à ces attentes les cahiers de charges ont été revus et intègrent des critères environnementaux spécifiques.

# Fait en 2025, retour sur …

## Contrat Conseil départemental / Agence de l'Eau

Un nouveau contrat a été négocié entre le Conseil départemental et l'Agence de l'eau (période 2025-2030) dans lequel le Conseil départemental s'est engagé à renforcer son action territoriale à travers la mise en œuvre de missions dédiées, en réponse aux enjeux majeurs posés par le changement climatique :

- Une mission d'animation territoriale sur la vulnérabilité des services publics d'eau et d'assainissement pour accompagner les gestionnaires dans l'identification des points de fragilité et la définition de stratégies de résilience adaptées.
- Une mission d'animation sur la sobriété pour identifier, mobiliser et accompagner un réseau de collectivités volontaires souhaitant s'engager dans une démarche exemplaire de sobriété en eau.
- Une mission d'animation sur le rôle des sols pour promouvoir la connaissance, la préservation et la valorisation des sols vivants, ainsi que leur rôle fondamental dans la gestion de l'eau, le maintien de la biodiversité et la résilience des territoires face aux aléas climatiques.

Par cet engagement, le Conseil départemental réaffirme sa volonté d'accompagner les territoires vers une gestion intégrée, solidaire et durable des ressources en eau, en plaçant l'innovation, la sobriété et l'adaptation au cœur de sa politique d'animation.

## Démarche Eau & Climat

Votée en novembre 2020, la démarche s'inscrit dans un premier cycle 2021-2025, basé sur 3 axes d'intervention : l'animation, la maîtrise d'ouvrage départementale et le soutien financier. Le Conseil départemental a engagé en 2024 une première phase de concertation avec les territoires afin de présenter les éléments du diagnostic et de le compléter par une cartographie sociotechnique.

Dans ce cadre, il a développé de nombreux outils de communication, dont le site eauclimat.gard.fr. Il a recueilli à travers les 7 réunions territoriales qui se sont déroulées courant juin et la concertation en ligne en juillet, près de 2300 contributions et/ou propositions. Un nouveau temps de concertation a eu lieu durant le mois de novembre, qui a permis aux territoires de réfléchir sur leur propre vision d'adaptation, ainsi que sur les solutions qui pourraient être mises en œuvre. Les éléments recueillis durant les ateliers ont servi à la réalisation de capsules vidéo.

Le point d'orgue de la démarche a été l'organisation du **Forum Eau & Climat le 18 juin 2025** au Pont du Gard, évènement ayant réuni 300 personnes parmi lesquelles des experts, des acteurs institutionnels et économiques, ainsi que des citoyens, pour anticiper et s'adapter aux impacts du changement climatique sur les ressources en eau. Des tables rondes, un « Village des solutions », des expositions, des animations écotouristiques ainsi que des « micro-débats », permettant d'échanger autour d'expériences locales, ont été proposés durant toute la journée aux participants.

# En priorité pour 2026

- Poursuite de la concertation et de la mise en œuvre de la démarche Eau & Climat pour développer la culture d'adaptation au changement climatique.
- Phase opérationnelle des travaux de sécurisation des barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous.
- Démarches administratives pour sécuriser le barrage des Pises.
- Poursuite du soutien du Conseil départemental aux PAPIs et au dispositif ALABRI notamment sur le bassin versant du Gard rhodanien.

| Retour sur les priorités 2025 | |
|---|---|
| ✓ | Poursuite de la concertation et de la mise en œuvre de la démarche Eau & Climat : préparons l'avenir. |
| ✓ | Travaux de sécurisation des barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous. |
| ✓ | Poursuite du soutien du Conseil départemental aux PAPIs et au dispositif ALABRI notamment sur les bassins versants du Vidourle et du Gard rhodanien. |

FINALITÉS 4

# Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

Face au changement climatique qui s'accélère et dont les conséquences sont visibles chaque année, l'adaptation se trouve au cœur des stratégies d'aménagement du territoire, à travers la recherche d'une conception nouvelle des lieux de vie et des infrastructures, tout en préservant les ressources.
L'action du Conseil départemental envers les territoires s'articule autour de la prévention des risques (inondation, incendie, pénurie d'eau) mais aussi de la protection foncière des espaces naturels, réservoirs de biodiversité et de ressource en eau, et de la sensibilisation pour accompagner les changements de comportements.

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes du changement climatique, de la réduction de la biodiversité mais aussi la restriction de terres agricoles. La loi Climat ambitionne de protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de **« zéro artificialisation nette »** à l'échéance 2050, et de travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

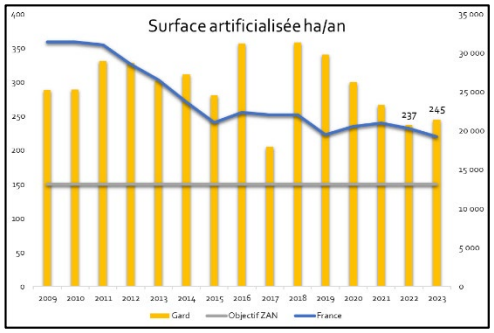


À l'échelle du Gard, la surface annuelle consommée en 2023 augmente par rapport à 2022 et atteint **245 ha** dont 78 % pour de l'habitat. Cette part pour l'habitat représentait en 2022 seulement 69 %. - (*Observatoire national de l'artificialisation des sols*)

En 2023, le **rendement réseau d'eau potable**, de 81 % en France et 73,4 % dans le Gard, se stabilise depuis 3 ans. La performance de 91 % des installations d'assainissement est conforme. (*Observatoire national de l'eau SISPEA*)

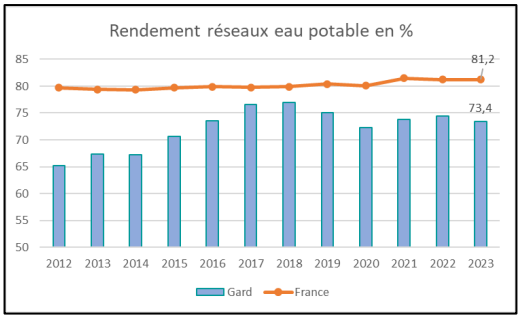


Le Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH) a présenté à la date du 22 août 2025 que 93 départements, en totalité ou en partie, sont soumis à des mesures de **restriction des usages de l'eau**. Parmi eux, 46 départements sont en situation de crise sécheresse, c'est-à-dire 3 de plus qu'en 2023 à la même période et 27 de plus qu'en 2024. Leurs membres ont souligné la nécessité d'intégrer des changements structurels dans nos comportements individuels et usages respectifs face à la récurrence des épisodes de sécheresse marqués, qui constituaient autrefois l'exception.

**32 %** du territoire gardois est préservé et inscrit au titre de Natura 2000 sur 41 sites remarquables. La région Occitanie est couverte à 18 % de son territoire à ce titre.

La surface boisée de la France (32 %) est en augmentation malgré l'artificialisation générale du territoire : +0.6 %/an depuis 40 ans.
Le Gard, comme l'ensemble des départements de l'arc méditerranéen, voit sa surface de forêt progresser de **+ 1.7 %/an** depuis 1983, et représenter **49 % du territoire.** Il est le 16e département le plus couvert par des forêts de France. Toutefois, ces forêts sont peu denses (85 m3/ha contre 173 en France) et peu exploitées de par la nature des essences et les difficultés d'accès.

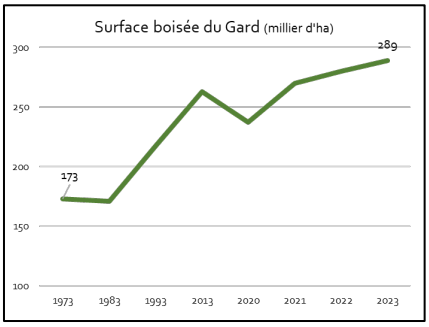


La forêt est une des principales sources de captage de carbone. En France, les puits carbone permettent de capter 10 % des émissions (37Mt CO2e). Toutefois cette séquestration à fortement diminué ces dernières années. En effet plusieurs facteurs contribuent à l'effondrement des puits de carbone forestier : hausse de la mortalité des arbres, sécheresses à répétition, crises sanitaires, ralentissement de la croissance des peuplements ou augmentation des prélèvements.

# Des résultats concrets pour…

## Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales - PLU Gard durable

Les Plans locaux d'urbanismes (PLU), principaux vecteurs de l'aménagement de l'espace, en compatibilité avec les schémas de cohérence territoriale (SCOT), sont au croisement des politiques publiques menées sur les territoires en donnant les orientations nécessaires au développement durable. Une cinquantaine de communes ont été accompagnées par le Conseil départemental depuis 2009 dans leur démarche d'élaboration de **PLU « Gard durable ».**
En 2025, 10 communes sont en cours d'élaboration ou d'approbation de leur PLU avec le soutien du Conseil départemental.

### Permettre aux Gardois de s'engager dans la transition énergétique et environnementale

Cette nouvelle édition du **« Prix des initiatives pour une transition écologique et solidaire dans le Gard »**, est destinée à récompenser les acteurs associatifs du territoire et les collectivités gardoises engagées dans un projet structurant et innovant.

Le Conseil départemental du Gard agit en faveur de la biodiversité à travers :

- La mise en place de zones de préemption au titre des Espaces naturels sensibles (ZPENS). Ainsi, 73 communes gardoises bénéficient du droit de préemption sur les Espaces naturels sensibles (ENS) et 10 communes sont en cours de création/révision de ZPENS.
- L'aide à l'acquisition auprès des communes gardoises.
- De la mise en place d'un pilotage de la gestion en Espaces naturels sensibles départementaux (ENSD) multi- sites et multi-acteurs dans le cadre du réseau des 19 ENS départementaux (4 500 ha).
- La perspective de mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) sur les communes de Sénéchas et du Chambon (secteur Cévennes).

Dans le cadre de la démarche **Opération grands sites des Gorges du Gardon**, les travaux de la réhabilitation du chemin historique « CD 127 », qui fut un des lieux de tournage du célèbre film « le salaire de la peur », ont été achevés en 2025.

Dans le cadre du programme européen Life Terra Musiva, dont l'objectif est de favoriser l'installation d'espèces proies des espèces remarquables (notamment l'Aigle de Bonelli et le Vautour Percnoptère) ainsi que le maintien d'une « mosaïque » de milieux, le Conseil départemental du Gard, aux côtés du Syndicat mixte des Gorges du Gardon, chef de file du programme, mène 6 grandes actions sur l'Espace naturel sensible départemental du Massif et des Gorges de la Cèze. En 2025, l'ouverture des milieux a été finalisée. Ces actions sont complétées par des suivis/inventaires faune et flore afin d'évaluer les travaux vis-à-vis du maintien (voire renforcement) de la biodiversité sur le territoire.

En septembre 2025, le Conservatoire des espaces naturels Occitanie a pu réaliser une expérimentation de semis de **végétal local,** afin de restaurer un écosystème dégradé en prairies naturelles. Les graines ont été récoltées localement à Fons-sur-Lussan et dans l'Hérault. Le Conseil départemental soutient et favorise cette expérimentation grâce à la mise à disposition d'une parcelle de l'ENSD sur la commune de Méjannes-le-Clap. Cette action est réalisée dans le cadre du projet européen Sudoe FLoRE qui fait suite au programme « Fleurs locales ».

Le Conseil départemental attribue gracieusement aux communes et collèges gardois des végétaux (24 000 plants) pour la végétalisation des espaces publics et des cours de collèges. Il s'oriente progressivement vers l'achat de végétaux locaux (8,5% du marché total) sur la base d'un marché pluriannuel 2025-2029.

### Préserver la biodiversité à proximité des routes départementales

Tout au long de l'année, près de 500 m3 de déchets sont collectés au bord des routes puis triés avant d'être orientés vers des filières adaptées. Pour éviter que les déchets encombrants les fossés et nos routes ne soient broyés lors des campagnes de fauchage, et polluent durablement les sols, le ramassage à la main devient alors obligatoire.

Le fauchage des accotements des 4600 km de voiries départementales doit respecter 2 contraintes fortes en même temps. D'une part, assurer la sécurité des usagers de la route en maintenant une bonne visibilité, mais aussi préserver la biodiversité sans compromettre la reproduction de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, plantes). Le choix du moment est stratégique et fait l'objet d'un arbitrage technique et rigoureux aidé par des outils de suivi d'activité et les retours d'expériences des agents de terrains.

## Préserver l'environnement avec les jeunes et les sportifs

Certaines **associations de jeunesse** sont soutenues par le Conseil départemental sur des actions particulièrement engagées dans une démarche écoresponsable pour l'environnement :

- Planète sciences : « défis solaires », la culture scientifique au service du développement durable - fabrication de véhicules solaires dans le programme scolaire des collégiens.
- Francas du Gard : démarche d'éducation à l'environnement avec 18 centres de loisirs ayant obtenu le Label DD
- Ligue de l'enseignement : « Objectif terre », je protège ma planète « CLEAN WALK »
- Petits débrouillards : dispositif de prévention aux inondations mis en place dans plusieurs collèges grâce à un simulateur de crise
- Maison de la nature et de l'environnement : « Génération Z pour planète A » - sensibilisation auprès des jeunes sur la transition énergétique

Certaines **associations sportives** sont soutenues par le Conseil départemental sur des actions particulièrement engagées dans une démarche écoresponsable pour l'environnement.

Cela se retrouve dans un autre axe fort du Conseil départemental qui concerne principalement les activités de pleine nature. Ainsi, 11 comités, 5 clubs formateurs ou dit de performance sont aidés dans leur fonctionnement et leurs projets pour transmettre les valeurs du sport avec un esprit de développement durable, et plus de 50 associations sont soutenues dans la réalisation de leurs manifestations.

Trois challenges, à l'initiative du Conseil départemental (Challenge gardois des trails, Trophées des duos nocturnes et Challenge gardois VTT) proposent des manifestations répondant à une charte éco responsable.
On peut également citer la course cycliste de l'Etoile de Bessèges, Tour du Gard qui considère cet enjeu comme prioritaire. Ainsi depuis plusieurs années, une flotte de véhicules avec un impact carbone faible est utilisée dans le cadre d'un partenariat avec certaines marques automobiles. En matière d'économie circulaire, cette épreuve a souhaité impliquer ses parties prenantes (organisateurs, collectivités, prestataires et fournisseurs) dans une démarche de consommation responsable et d'objectif zéro déchet.

# Fait en 2025, retour sur …

## Désimperméabilisation et végétalisation de la cour du collège de Federico Garcia Lorca à Bellegarde

Afin de prendre en compte l'adaptation au changement climatique des collèges, un diagnostic de l'ensemble des cours des établissements a été réalisé avec le soutien de l'Agence de l'eau, donnant lieu à la programmation de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de 4 premiers collèges (Bellegarde, Gallargues-le-Montueux, Lédignan et Roquemaure). Une équipe de maitre d'œuvre concrétise les projets co-construits avec les personnels et les élèves. Le premier chantier s'est déroulé durant l'été 2025 avec des plantations durant les vacances d'automne.
4 autres collèges vont faire l'objet d'une étude de maitrise d'œuvre courant 2026 pour bénéficier de ces aménagements à savoir Diderot et Jean Moulin à Alès, ainsi que Romain Rolland et Jules Verne à Nîmes.
Ces travaux vont consister à créer des zones d'infiltration, de repos (assises variées et adaptées aux adolescents), de déambulation. Les végétaux ainsi que les matériaux amortissants de types copeaux apporteront de la fraicheur et contribueront également à un apaisement sonore.

## Plan de prévention du bruit

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des routes départementales de quatrième échéance a été révisé en 2025 pour 5 ans, à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulé au printemps. Ce plan d'actions de maîtrise du bruit vise à :

- Prévenir les populations exposées aux effets du bruit.
- Réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit.
- Protéger les zones calmes.

L'étude diagnostic de mesure porte sur les routes départementales les plus fréquentées (>8 200 véhicules/jour). Cette année 335 km de voies sont concernés soit 10 % de moins qu'à la précédente révision.
Le Conseil départemental a engagé et met en œuvre un certain nombre d'actions visant une amélioration de l'environnement sonore du territoire.
À titre d'exemples, sur les dix dernières années, il a investi dans la création de déviations de centres-villes, d'aménagement de carrefours, d'abaissement de vitesses réglementaires, de mise en place de protections acoustiques, de réalisation de voiries destinées aux déplacements en mode doux et de réalisation d'aires de covoiturage ayant pour objectif, dans une démarche environnementale, de réduire le nombre de véhicules bruyants et polluants en circulation.

Le plan d'actions a été rédigé dans une volonté de protéger et d'améliorer la situation du plus grand nombre d'habitants, d'établissements d'enseignement et de santé. Les orientations retenues ont l'objectif de mieux maîtriser les niveaux sonores et d'envisager les aménagements sous l'angle du confort acoustique. Les mesures étudiées se situent à différents niveaux : prévention, amélioration, communication/sensibilisation. Elles résultent d'une analyse articulée autour des critères : zone d'étude, gain acoustique et coût de mise en œuvre.

# En priorité pour 2026

- Poursuite de la démarche de désimperméabilisation des cours des collèges
- Soutenir les syndicats mixtes notamment dans les Opérations Grands Sites de France.
- Poursuivre le programme européen Life Terra Musiva avec notamment la mise en place d'actions, animations, coordination.
- Recensement des puits carbone du Conseil départemental
- Soutenir les projets dans le cadre des Appels à commun(s) (gestion de la forêt d'Aubais)

| Retour sur les priorités 2025 | |
|---|---|
| ✓ | Poursuite de la démarche de désimperméabilisation des cours des collèges prioritaires avec la création d'ilots de fraîcheur. |
| ✓ | Soutenir les syndicats mixtes notamment dans les Opérations Grands Sites de France. |
| ✓ | Poursuivre le programme européen Life Terra Musiva avec notamment l'organisation de l'accueil dans les gorges du Gardon. |

FINALITÉ 5

# Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Produire durable, c'est agir tout au long du cycle de vie des produits, depuis leur conception, en ayant recours à des filières locales, en adoptant des procédés de production moins énergivores et plus respectueux de l'environnement, jusqu'à leur recyclage en fin de vie.

Le Conseil départemental se mobilise pour une alimentation de qualité. L'assiette des Gardoises et des Gardois est aussi le fruit de ses interventions pour la production, l'hygiène, la consommation, la sensibilisation et la solidarité. En outre, le Conseil départemental contribue fortement à la promotion des produits du terroir, des circuits-courts et du respect de la saisonnalité au travers du réseau **« le Gard, Militant du goût »** représentant 600 adhérents. La Fédération départementale des CIVAM vient en appui de cette démarche et joue un rôle de point d'accueil et d'information des porteurs de projets qu'ils soient privés ou publics, individuels ou collectifs. Depuis décembre 2023, les marques portées par le Conseil départemental « Le Gard, Militant du goût » et « Gard gourmand » ont été publiées au Journal officiel de la propriété industrielle et sont ainsi protégées.

**66 % des collégiens déjeunent** à la cantine soit 20 000 élèves/jour.

Sur l'année 2024 : plus de 164 tonnes de fruits et légumes frais et de saison ont été conditionnées par l'UCL (26 établissements) en faveur des collégiens dont au moins 60 % sont locaux et 43 % bio.
Sur l'ensemble des 53 collèges publics, la part du budget de denrées alimentaires est de 21 % à destination des produits locaux et 22 % pour des produits bio en moyenne. Certains collèges y consacrent 48 %.

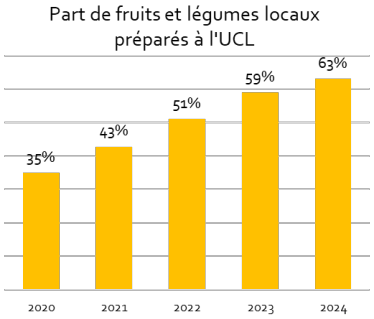

En France, **12.3 %** de la population renonce à consommer des protéines pour des raisons financières alors que ce taux était constant à 7 % jusqu'en 2021.
Par ailleurs en 2024, **12 % de la population (contre 9 % en 2016) sont en insufisance alimentaire** et 7 millions bénéficient de l'aide alimentaire.

La surface d'agriculture biologique représente **49 204 ha** soit 30 % de la surface agricole utile totale (SAU), ce qui place le département du **Gard au 2e rang régional.**
Les surfaces et le nombre d'exploitations en agriculture biologique augmentent légèrement par rapport à 2023 notamment celles en conversion qui progressent de 8% (en surface) après une baisse significative en 2023.

La **consommation de produit bio en France est stable** en 2024 sauf pour la restauration collective et commerciale qui a progressé (+8 %).
En France, l'agriculture a perdu 10 % de ses exploitations depuis 2020 (349 000 exploitations en 2023) mais ces dernières ont une surface moyenne supérieure de 10 % (79 ha/expl). La surface agricole utile à l'échelle nationale est restée stable.

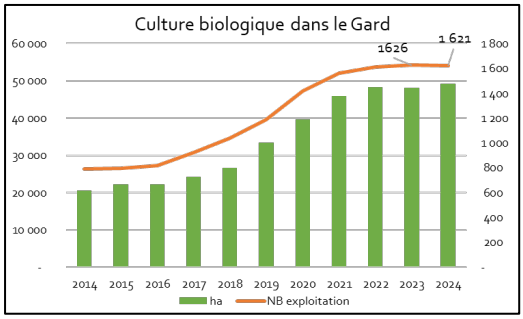


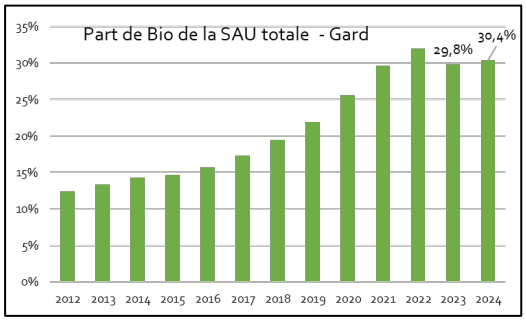

# Des résultats concrets pour…

## Une agriculture durable pour une alimentation de qualité

La qualité alimentaire dans les restaurants des collèges gardois est une priorité affirmée, un engagement de longue date du Conseil départemental. En effet, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour favoriser de bonnes conditions d'apprentissage et participer à la sensibilisation et à l'éducation de la jeunesse, à ce qu'est une restauration de qualité et de ce fait une alimentation saine, durable et responsable sur notre territoire.
Ainsi le Conseil départemental agit pour :

**Faciliter l'approvisionnement en produits bio et locaux des services de restauration**

Le **groupement de commandes** de denrées alimentaires bénéficie à 26 collèges. Dans ce cadre, les marchés de denrées sont accessibles dans la mesure du possible aux acteurs et/ou producteurs locaux, comme le Mas des agriculteurs depuis janvier 2020. **L'Unité de conditionnement de légumes** (UCL), facilite le travail des cuisiniers, avec les légumes bruts prêts à être cuisinés ou consommés livrés aux établissements bénéficiaires du groupement.

Par ailleurs, les partenariats avec la Chambre d'agriculture et la FD CIVAM aident les collèges qui ne bénéficient pas du groupement de commande des denrées coordonné par le Conseil départemental, à sourcer des acteurs locaux en capacité de les approvisionner.

Le déploiement d'outils spécifiques tel que le logiciel WEBGEREST. Le Conseil départemental du Gard est un des premiers à l'avoir investi et déployé sur tous ses collèges, pour faciliter, la gestion des approvisionnements, le suivi des indicateurs qualité en lien avec la loi Égalim (utilisation de produits avec des signes de qualité et d'origine, bio…), et la lutte contre le gaspillage avec le module de suivi des quantités d'aliments non consommés et jetés.

L'Accompagnement des équipes de cuisine et de direction des collèges pour la mise en œuvre d'une restauration de qualité et responsable, avec partage de bonnes pratiques en matière de lutte contre le gaspillage, ou de constitution de marchés publics de denrées, incluant des critères de qualité encourageant l'approvisionnement en produits bio, locaux, de qualité, avec des clauses sociales et environnementales.

**Élaborer des menus adaptés aux besoins des collégiens et promouvoir une alimentation responsable, de qualité**.

La diététicienne de la collectivité accompagne les établissements et élabore un plan alimentaire de référence, fait des propositions de menus avec les cuisiniers et les collégiens demi-pensionnaires dont certains participent à l'élaboration de menus au cours d'ateliers Créa'menus et valide les menus annuellement. L'alternative aux protéines animales est introduite dans les menus de l'ensemble des collèges gardois, notamment par l'accompagnement à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de diversification des sources de protéines.

L'ensemble des cuisiniers des collèges du Gard sont formés en faveur d'une proposition de restauration responsable et d'une meilleure communication avec les convives pour les sensibiliser à l'importance et aux bienfaits d'une alimentation durable intégrant des alternatives aux protéines animales.

Le Conseil départemental participe financièrement à l'accompagnement des collèges qui s'engagent dans des projets d'établissement en lien avec une restauration responsable (par exemple de lutte contre le gaspillage alimentaire) ou dans une démarche de labellisation type « Ecocert en cuisine ».

## Maintenir une restauration accessible

Malgré l'inflation conséquente des prix des denrées alimentaires, **le ticket repas est maintenu** par le Conseil départemental à **3,50 €** pour les familles, afin de conserver un tarif attractif accessible pour l'ensemble des collégiens. Et pour garantir que l'achat des denrées ne devienne pas la variable d'ajustement des budgets de la restauration, il a revu les règles de reversement de la participation des collèges aux charges qu'il supporte et a imposé un « coût moyen denrées/ assiette » conséquent (2€15 à 2€60) pour favoriser l'achat de denrées de qualité.

D'autres actions sont engagées pour une restauration responsable telles que l'élimination des ustensiles en plastique à usage unique, la sensibilisation des collégiens à la consommation responsable au travers d'actions éducatives avec les agriculteurs (réseau Racines, association MIAMUSE) et les cuisiniers de leur collège, la visite du Mas des agriculteurs à Nîmes par l'ensemble des cuisiniers du Conseil départemental.

## Politique alimentaire départementale

### Soutenir une agriculture durable pour une alimentation de qualité.

Le Gard mène sa politique alimentaire départementale depuis 2014 dans l'objectif d'encourager le développement d'une agriculture durable au service d'une alimentation de qualité accessible aux Gardois. Reconnue par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, la politique alimentaire du Gard est labellisée « Projet alimentaire territorial de niveau 2 » (cinq départements d'Occitanie sont labellisés niveau 2 et 25 départements en France).

Dans ce cadre, le Conseil départemental s'est engagé à accompagner les collectivités gardoises et leurs groupements à inscrire l'agriculture et l'alimentation dans leurs projets de territoire et à déployer des projets alimentaires territoriaux. Avec 9 PAT labellisés, le Gard est l'un des premiers départements en nombre de Projets alimentaires territoriaux.

Les organismes professionnels et les associations, sont également accompagnés dans leurs projets et initiatives locales en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité.

À l'appui de la charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard la feuille de route du Conseil départemental s'articule autour de plusieurs orientations :

- Poursuivre le déploiement territorial de la politique alimentaire départementale par l'accompagnement des projets et initiatives locales.
- Soutenir un écosystème d'acteurs experts en matière d'agriculture et d'alimentation durable pour structurer des projets innovants dans le Gard.
- Renforcer la mise en œuvre d'un réseau inter-PAT avec les collectivités gardoises pour mener des réflexions communes.
- Animer une coordination et un plan d'actions dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire dans le cadre de la Politique alimentaire départementale et du Pacte local des solidarités.

### Lutter contre la précarité alimentaire

L'alimentation est une composante essentielle de la qualité de vie des citoyens et de l'attractivité du territoire. Pourtant, dans le Gard, avec un taux de pauvreté s'élevant à 20%, l'alimentation devient de plus en plus une variable d'ajustement du budget des ménages alors que l'agriculture connaît une crise persistante. Dans ce contexte, la lutte contre la précarité alimentaire est un enjeu fort de la solidarité dans le Gard, solidarité sociale et territoriale

Chef de file des solidarités sociales, le Conseil départemental du Gard, du fait de ses interventions d'accompagnement oriente les publics en situation de précarité vers les dispositifs d'aide alimentaire et renforce son intervention par le déploiement de dispositifs complémentaires et innovants dans le cadre de sa Politique alimentaire départementale.

Par exemple des programmes d'accompagnement de foyers en situation de précarité autour du « bien manger sans dépenser plus » sous forme de défis. Avec l'appui des travailleurs sociaux 250 personnes ont bénéficié de cet accompagnement. Cette dynamique crée de nouvelles demandes d'outils et ressources complémentaires.

En réponse à ce constat, le Conseil départemental et son partenaire la FD CIVAM du GARD mettent en œuvre un projet d'accompagnement des professionnels de l'action sociale sur le sujet de l'alimentation. Ce projet s'articule autour de trois actions complémentaires :

- La construction du portail de l'alimentation durable et accessible (www.mangerdurablegard.fr)
- La construction d'un cycle d'ateliers de mise en pratique sur l'alimentation à destination des professionnels
- L'organisation d'un Forum départemental « Action sociale et alimentation durable »

# Fait en 2025, retour sur …

## Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Depuis 2023, ce plan a conforté ses actions :

- Partage de bonnes pratiques et d'outils entre les collèges gardois
- Collaboration avec la mission EDD de l'académie de Montpellier et les référents Développement durable de l'Éducation nationale pour favoriser cette lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'alimentation responsable avec les ateliers Créa'menus au sein des collèges impliquant des collégiens et équipes de cuisine : constitution de menus intégrant non seulement les exigences nutritionnelles et de qualité réglementaires mais également les propositions des collégiens afin que les repas qui leur sont proposés correspondent plus à leurs souhaits, et que cela participe à réduire la part du gaspillage.
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire de 6 collèges gardois volontaires, intégrant la réalisation d'un état des lieux et la détermination d'un plan d'actions pour réduire les quantités d'aliments consommables jetés. Ce dispositif mobilise une équipe projet propre à chacun des établissements (composée de personnels techniques, éducatifs, d'encadrements et de collégiens), qui participe au diagnostic comme à la mise en œuvre des actions de lutte, au suivi et à la communication de leur efficacité.
- Développement d'un nouveau module dans le logiciel métier utilisé par les cuisiniers : un module de suivi des quantités d'aliments jetées. Ceci afin de suivre, par l'évolution de cet indicateur, l'impact des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire mises en œuvre dans les établissements, et si nécessaire de les adapter.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL des jeunes GARD

**L'INVENT' TERRE**

**- POUR DES COLLÈGES PLUS VERTS -**

L'Invent'Terre pour des collèges plus verts est un projet porté par la commission Développement durable du Conseil départemental des jeunes qui s'est concrétisé par la création d'un site internet ouvert à tous.

Ces jeunes élus souhaitent encourager la transition écologique en mettant à la disposition des collèges du Gard (et d'ailleurs !) un catalogue recensant toutes les actions écologiques, de la plus simple à la plus ambitieuse, pouvant être mises en place au sein même des établissements scolaires.

Toutes ces actions sont classées selon 7 catégories qui font écho aux Objectifs environnementaux de Développement durable fixés par l'ONU.

12

« Consommer de manière responsable » est l'une d'entre elles avec l'action plus d'un repas végétarien par semaine porté par au moins 6 établissements.

# En priorité pour 2026

- Poursuivre la concertation pour la co-construction d'une Gouvernance alimentaire gardoise avec les acteurs du territoire.
- Mise en œuvre d'actions en matière de gaspillage alimentaire et de gestion des déchets issus de la restauration scolaire.
- Elaboration du Schéma des dessertes forestières.
- S'assurer que tous les collèges ont des équipements nécessaires pour assurer le tri des biodéchets dans les réfectoires et les cuisines.
- Travaux de rénovation du Centre de recherche agronomique du Mas d'Asport.

| Retour sur les priorités 2025 | |
|---|---|
| ✓ | Poursuivre la concertation pour la co-construction d'une Gouvernance alimentaire gardoise avec les acteurs du territoire. |
| ✓ | Mise en œuvre d'actions en matière de gaspillage alimentaire et de gestion des déchets issus de la restauration scolaire. |
| ✓ | Poursuivre l'élaboration du Schéma des dessertes forestières. |
| ✓ | S'assurer que tous les collèges ont des équipements nécessaires pour assurer le tri des biodéchets dans les réfectoires et les cuisines. |

MODALITÉ

# Gouvernance

Conscient de la nécessité de mettre en place des synergies avec ses partenaires pour décliner ses plans d'actions, le Conseil départemental inscrit ses politiques dans le cadre d'orientations définies avec les acteurs du territoire. Pour organiser une solidarité territoriale pérenne, la collectivité a ainsi choisi de constituer des établissements publics dédiés comme dans le domaine de l'eau, l'environnement, le patrimoine, etc.

Pour être au plus près des besoins des Gardoises et des Gardois, la collectivité configure les services au public en replaçant les usagers au cœur des dispositifs et rénove ses lieux d'accueil et d'information pour offrir un meilleur service de proximité.

La création de **Maisons du Conseil départemental** (fixes et mobiles) et le développement des consultations publiques (en présentiel ou par voie électronique) favorisent la proximité avec le public et l'implication des usagers dans les orientations de la collectivité.

En 2024, le Conseil départemental a mis en œuvre les premières actions des 4 schémas stratégiques qui ont été co-construits avec les acteurs concernés, pour la prise en compte des besoins et des spécificités du territoire.

L'ensemble des Gardois et des Gardoises a été sollicité pour s'exprimer dans le cadre d'ateliers de la **démarche « Eau & climat »** en 2024 qui ont permis de recueillir 2300 propositions et analyses. Ces ateliers très riches et constructifs ont confronté des citoyens, des acteurs de l'eau et du monde agricole dans leur diversité et intérêts propres. Un nouveau temps de concertation a eu lieu durant le mois de novembre, il a permis aux territoires de réfléchir sur leur propre vision d'adaptation ainsi que sur les solutions qui pourraient être mises en œuvre. Le point d'orgue de la démarche a été l'organisation du **Forum Eau & Climat le 18 juin 2025 au Pont du Gard,** évènement ayant réuni 300 personnes.

256 561 visiteurs sur le site gard.fr en septembre 2024. Une forte progression par rapport à septembre 2024 (+106%).

110 527 fans ou followers suivent en 2025 les réseaux sociaux du Conseil départemental (Facebook, X, Instagram, LinkedIn, TikTok), soit +14 % par rapport à 2024.

Sur les 4 premiers mois d'ouverture, 2 800 Gardois se sont rendus dans les Maisons du Conseil départemental dont 2/3 dans les Maisons mobiles.

En complément, les 2 sites d'accueil d'usagers à Nîmes (Hôtel du Conseil départemental et Maison départementale) ont reçu 28 500 personnes.

Le **site inforoute.gard.fr** est très sollicité lors d'évènements climatiques, notamment en matière de risques sur les routes : 230 connexions / jour en moyenne avec des pics à 15 000 lors d'inondations.

En 2024, 188 500 connexions ont été enregistrées.

Cette fréquentation annuelle du site est la seconde plus importante après 2014. Il y a eu 19 épisodes météorologiques importants, dont 8 en vigilance ORANGE.

## Des résultats concrets pour…

### Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

La participation citoyenne des acteurs locaux continue d'être prégnante dans le mode de co-construction des projets et des stratégies du Conseil départemental.

Outre les démarches de participation citoyenne, l'approche centrée usage par les méthodes de design de service se poursuit. Ces démarches, où la cocréation joue un rôle déterminant, visent à renforcer la qualité et l'efficacité de l'action publique, tout en permettant l'innovation, avec pour finalité de rendre le service public départemental, quelle qu'en soit la nature, plus accessible et mieux mobilisé par celles et ceux qui en ont besoin. Ces prestations sont réalisées en interne ou en collaboration avec le Master Design de l'Université de Nîmes. Ainsi, les étudiants du Master se verront confier dès la rentrée 2025 un projet pédagogique autour de la place des femmes dans le sport gardois.

Dans le cadre de l'élaboration des divers schémas stratégiques départementaux, la co-construction est une priorité en interne. Notamment pour la rédaction du SPASER ou du plan de transition (plan d'action permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre), les directions opérationnelles ont été sollicitées, soit par ateliers collectifs, soit par réunions bilatérales, afin de prendre en compte les spécificités et les attentes de chacun.

## Faire vivre les partenariats.

Le travail collaboratif avec les autres collectivités, services de l'état et divers organismes, permet de renforcer la mise en œuvre des politiques départementales. 3 domaines (non exhaustif) peuvent illustrer ce travail partenarial :

- La lutte contre la précarité énergétique, avec les **CLIME** (Comités locaux d'intervention sur la maîtrise des énergies), qui permet aujourd'hui d'entretenir une dynamique du réseau d'acteurs présents sur le territoire gardois, et de favoriser l'articulation des interventions des divers partenaires et des dispositifs existants (ANAH, PIG, HabiterMieux, CPLD, guichet Renov'Occitanie, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, ...). Une dizaine de rencontres ont lieu chaque année.
- La prévention et **la défense contre les incendies** où le SDIS, les services de l'état, les EPCI à compétences DFCI, travaillent de concert afin de prévenir et d'assurer un traitement des feux de fôrets précosément grâce notamment à divers outils : véhicules légers porteurs d'eau, pistes DFCI, tour de guet, hélicoptères pour des interventions très rapides, etc.
- La construction d'un Pôle d'équipement opérationnel composé d'un Pôle d'entretien routier et d'un Centre de Secours conjoint sur la commune de Bagard permet de mutualiser l'espace occupé par ces 2 outils structurels.
- Le développement des activités de pleine nature où le Conseil départemental anime la **Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI),** réunissant les comités sportifs au titre du Plan départemental espaces sites et itinéraires (Comité départemental de randonnée pédestre, Comité départemental de la fédération française montagne et escalade, Comité départemental du sport, Gard tourisme), et les EPCI au titre de l'utilisation du module gestion de RandoGard.
- Dans le cadre du Schéma départemental de l'ESS, **« les appels à commun(s) »**, dispositif expérimenté en 2025, le Conseil départemental innove et permet un nouveau mode de coopération locale entre les acteurs. C'est un changement de fond des pratiques professionnelles. Cet appel à coopérer a permis de faire émerger et de soutenir des projets collectifs, adaptés aux besoins spécifiques locaux. Les structures de l'ESS ont ainsi défini les besoins et la mise en œuvre de leur solution. Le Conseil départemental a constitué un comité d'accompagnement des communs pour contribuer à la réalisation de ces projets qui répondent à des critères écologiques et durables : gestion de forêt, épicerie solidaire, ressourcerie, etc. 13 projets ont ainsi été soutenus.
- Le Conseil départemental a signé au mois de juin 2025, une **convention cadre de partenariat avec l'université Unîmes** pour 4 années. Cette coopération peut s'incarner à travers des évènements conjoints, scientifiques, sociaux, culturels ou sportifs, portés par des thématiques fédératives. Le Conseil départemental et Nîmes Université défendent les approches historiques, scientifiques, artistiques, éducatives, solidaires, permettant d'accompagner une dynamique d'évolution sociale fondée sur la sensibilisation aux risques, le partage des savoirs, la culture et le sport.

## Un accueil de proximité renforcé

Projet décidé en 2021, l'ouverture de **Maisons du Conseil départemental** sur les territoires vise à rapprocher et simplifier, pour les Gardois, l'accès au service public départemental. Avec désormais trois implantations permanentes à Alès, Bagnols et au Vigan, et deux maisons mobiles, tout Gardois se trouve à moins de 25 mn d'un accueil généraliste du Conseil départemental (contre plus d'1h30 auparavant). 86 % des Gardois (contre 30% avant) disposent désormais dans sa commune ou une commune voisine de ce service.
Le gain environnemental est estimé à 14 t CO2 en estimant qu'un usager sur deux des Maisons mobiles et fixes se serait rendu à Nîmes pour traiter sa demande. Cette proximité des services et la hausse de leur fréquentation ont permis, entre août 2024 et août 2025, une économie annuelle de 121 0000 Km de trajets (70 000 km sur l'année antérieure).
Des accueils de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ont été ouverts sur tout le territoire au sein des Centre médico sociaux pour faciliter l'accès aux droits des Gardoises et Gardois.

## Observer et évaluer pour faire évoluer

Pour répondre aux besoins des victimes et permettre des actions efficaces des acteurs dédiés (associations, organismes, collectivités, ...), le Conseil départemental anime également **l'Observatoire des violences faites aux femmes**.

## Améliorer son organisation pour une meilleure efficacité du service

En 2025, le Service relation usagers et exploitation bâtimentaire (SRUEB) a été créé afin de faire le lien entre les besoins exprimés par les agents (grâce une plateforme unique), concernant le bâtiment qu'ils occupent, et les réponses à y apporter, notamment par les services techniques de la Direction logistique. Au-delà de ce pilotage centralisé des demandes, ce service assure la gestion :

- Des aspects sécuritaires : contrôle d'accès, vidéosurveillance, sécurité incendie.
- De la mission BIM (jumeau numérique des bâtiments) pour optimiser l'exploitation, qui participe à structurer la donnée bâtimentaire nécessaire à l'exploitation.
- De l'organisation des astreintes bâtimentaires.
- De l'aide au pilotage des systèmes techniques des bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage, ...).

Ce service à l'écoute des agents permet d'assurer une meilleure efficacité d'intervention et d'apporter la sécurisation et le confort nécessaire aux agents, tout en contrôlant les consommations énergétiques.

L'ensemble des grands ouvrages départementaux (ouvrages d'arts routiers et barrages) sera géré par un même service en mutualisant les mêmes compétences techniques.

# Fait en 2025, retour sur …

## Le Conseil départemental du Gard s'engage pour des achats publics responsables.

Le Conseil départemental du Gard a adopté, le 27 juin 2025, un plan d'actions majeur : le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), pour la période 2025-2028. Cet acronyme révèle une ambition forte : faire de chaque euro dépensé, un levier pour un développement plus durable, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement.

Ce schéma s'articule autour de **5 grands axes** et **39 actions concrètes**. Parmi les priorités :

- Favoriser l'insertion et l'égalité : en réservant certains marchés à des structures d'insertion ou de l'Économie sociale et solidaire.
- Réduire l'impact environnemental : en intégrant des critères écologiques dans les appels d'offres, comme la performance énergétique ou la réduction des gaz à effet de serre.
- Soutenir l'économie locale : en valorisant les circuits courts, les produits locaux et les partenariats avec les entreprises du territoire.
- Promouvoir la santé et la biodiversité : en intégrant des exigences sur la qualité de l'alimentation ou la préservation des milieux naturels.
- Former et accompagner les acheteurs publics : pour garantir une mise en œuvre efficace et cohérente de ces engagements.

Il est le fruit d'un travail collaboratif réunissant plus de 50 contributeurs : agents du Conseil départemental, partenaires institutionnels, acteurs économiques et sociaux. Il sera suivi par un comité dédié, chargé d'évaluer les résultats tous les deux ans, à l'aide d'indicateurs précis.

En adoptant ce SPASER, le Conseil départemental du Gard affirme que la commande publique n'est pas qu'un acte administratif : c'est un acte politique, porteur de sens et d'impact. Chaque marché devient une opportunité de soutenir l'emploi local, de protéger l'environnement et de renforcer la cohésion sociale.

## Deuxième mandat du Conseil départemental des Jeunes

Dispositif d'éducation active à la citoyenneté, il invite les jeunes à faire entendre leur voix et à agir, encourageant ainsi une culture de l'engagement. Il permet le développement de compétences sociales et le renforcement du lien entre les territoires et les personnes.

Lieu de réflexion et de partage, le Conseil départemental des jeunes est aussi un lieu d'action. Les 110 élèves de 5e et 4e élus ont en effet la mission de réaliser, au cours de leur mandat de 2 ans, des actions concrètes répondant directement aux besoins des jeunes, et visant l'intérêt général.

Ils sont pour cela répartis entre 4 commissions projets, dont les thématiques ont été initialement déterminées à la suite d'une grande consultation de tous les collégiens gardois.

Au cours du 1er mandat, le développement durable, cité comme une des préoccupations majeures des adolescents, avait ainsi été au cœur de deux commissions projets : « Développement durable » et « Mobilités douces ».

Après ce premier mandat ayant permis la concrétisation des projets des 4 commissions, le Conseil départemental des jeunes a accueilli en décembre 2024 ses 110 nouveaux membres, issus de chacun des collèges gardois. La parité a été à nouveau respectée avec un conseiller et une conseillère représentants de chaque canton.

En ce 2e mandat, la commission projet « Développement durable » du Conseil départemental des jeunes a été reconduite afin de permettre aux nouveaux élus d'amplifier et d'enrichir l'action initiée par leurs prédécesseurs : le site internet « L'Invent'Terre pour des collèges plus verts ».

Les nouveaux élus du CDJ ont d'ores et déjà établi le recensement des actions écologiques mises en place dans leur établissement. 27 collèges sont à ce jour présents sur le site et une cinquantaine d'actions sont déjà répertoriées dont près de 40 ont fait l'objet d'une fiche de présentation sur le site.

Parallèlement à l'enrichissement et à la promotion de « L'Invent'Terre pour des collèges plus verts », les élus de ce 2ème mandat souhaitent également mettre en place deux nouveaux projets qui serviront aussi à promouvoir le site :

- Créer une exposition à destination des collèges pour sensibiliser leurs pairs aux enjeux de la transition écologique.
- Élaborer un format d'intervention orale original, une animation ludique et interactive, à travers laquelle ils feraient connaître le site et les objectifs de développement durable de celui-ci.

## En priorité pour 2026

- Poursuite de l'animation concertée avec les acteurs des différents schémas adoptés.
- Réalisation des projets du 2e mandat du Conseil départemental des jeunes.
- Mise en œuvre du SPASER.
- Soutiens des structures de l'ESS avec les Appels à commun(s)
- Ouverture de locaux partagés à l'Espace Diderot à Nîmes à destination des associations de quartier.

| Retour sur les priorités 2025 | |
|---|---|
| ✓ | Poursuite de l'animation concertée avec les acteurs des différents schémas adoptés. |
| ✓ | 2e mandat du Conseil départemental des jeunes. |
| ✓ | Mise en œuvre du SPASER. |
| ✓ | Lancement du nouveau site Internet du Conseil départemental. |

EXEMPLARITÉ

# Administration responsable

Depuis la crise énergétique de l'hiver 2023, le **plan de sobriété** mis en place a montré ses effets. Les actions ont consisté à limiter la température de bureau à 19 °C et à réactiver les écogestes quotidiens. Mais des mesures ont également été prises à moyen et long terme comme l'optimisation des équipements (pilotages, réglages, ...) et le déploiement d'un plan d'amélioration énergétique de nos bâtiments. Les obligations règlementaires via le « décret tertiaire », qui nous demande d'abaisser progressivement nos consommations énergétiques d'ici 2050, ont permis d'identifier les priorités.

Les deux impératifs déjà relevés dans les rapports précédents, à savoir la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation de nos territoires, restent, dans ce contexte, d'actualité. L'année 2023 a été marquée par le lancement de l'élaboration du bilan carbone de la collectivité et la mise en place de sa feuille de route déclinée par le biais d'un plan de transition.

La mise en œuvre du **Plan de déplacement et de mobilité de l'administration** (PDMA), le déploiement des pratiques numériques (télétravail, dématérialisation, ...) ou l'optimisation des énergies (réduction des consommations, énergies renouvelables, ...), contribuent également à réduire l'impact du fonctionnement de notre collectivité sur l'environnement.

**60 %** des collèges, ainsi que l'ensemble des autres bâtiments départementaux, bénéficient d'un tarif maitrisé de l'énergie grâce à un groupement d'achat.
En massifiant les besoins en énergie de 13 départements, ce groupement, piloté par le Syndicat départemental d'électricité du Tarn, dégage une économie d'échelle. Ce nouveau contrat prendra effet au 1er janvier 2026.

La **consommation d'énergie** (électricité, gaz, fioul, biomasse) des bâtiments départementaux hors collèges a baissé de **20 %** depuis 2019.

Dans le cadre du suivi du SPASER, parmi les **148** marchés publics attribués au 1er semestre 2024 :

- 100 % intègrent des clauses environnementales
- 53 % des clauses sociales et une exigence éthique, pour favoriser l'égalité femmes/hommes, et lutter contre le travail des enfants.

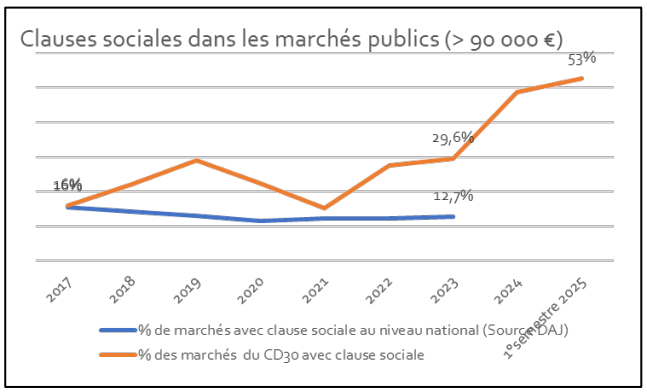


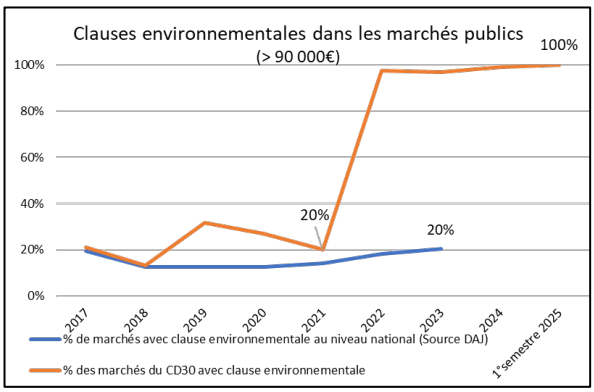

# Des résultats concrets pour…

## PDMA : Maîtriser les déplacements et promouvoir l'écomobilité ou déplacements doux

**La mise en œuvre du Plan de mobilité de l'administration (PDMA)** facilite la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Il vise à optimiser l'efficacité des déplacements des agents en favorisant l'utilisation des transports en commun ou du vélo.

Les mesures pour inciter les agents à utiliser les transports en commun, tels que le soutien des abonnements domicile/travail et l'accès à un tarif préférentiel pour les réseaux urbains, ont été renforcées. En effet, les agents peuvent bénéficier du **forfait mobilité durable** en cas de multimodalité, notamment avec l'utilisation de vélo en complément d'un transport en commun. La convention avec Nîmes Métropole, renouvelée en 2025, permet aux agents de disposer de tarifs avantageux. En 2025, 308 agents bénéficient du forfait mobilité durable dont la majorité pour une pratique du vélo.

Dans le cadre des déplacements des agents pour assurer leurs missions, il est à noter que la consommation de carburant (essence + gazole) baisse chaque année (-16 % en 2 ans). Le déploiement de vélos à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels contribue à cet effort.
La flotte de véhicules en pool représentant 1/3 des véhicules légers (VL), avec une généralisation de leur utilisation. En 2 ans, le nombre de Km parcourus a progressé de 62 % pour 30 % de plus de réservation.

## Une utilisation du numérique raisonnée

En 2024, 1300 ordinateurs et écrans ont été orientés vers le recyclage ou la réutilisation, dont 300 issus des collèges. 1/3 de ces appareils a pu être réutilisé après un nettoyage approfondi et sécurisé.

Cette évolution positive permet de limiter l'empreinte carbone de cette activité car les émissions de $CO_2$ sont générées principalement lors de la fabrication des appareils (92 %).

Afin de limiter les consommables et de réduire leur consommation électrique, 250 vidéoprojecteurs obsolètes ont été remplacés dans les collèges avec des appareils à projection laser.

L'achat du matériel neuf prend en compte les taux de matériau recyclé dans la fabrication. Par exemple, certains écrans comportent 85% de plastique recyclé, ou des ordinateurs portables possèdent des batteries composées de 50 à 80 % de produit recyclé (cobalt). Par ailleurs, certains téléphones portables ont des batteries performantes acceptant le double de cycles de recharge par rapport à la moyenne du marché.

Afin de réduire des abonnements à des fournisseurs d'accès et sécuriser les réseaux numériques l'ensemble des bâtiments y compris collèges seront connectés via un réseau fibre propre au Conseil départemental appelé fibre « noire »

L'utilisation de la messagerie par les agents reste en hausse mais sa progression est 2 fois moins importante que les années précédentes.

## Maitriser nos besoins

Sur l'année 2024, les commandes de papier de type A4, composées à 90% de papier recyclé, ont continué à baisser et représente la moitié des quantités achetée en 2019.

La part des commandes de fournitures de bureau éco-responsables est de 65%, une nette progression par rapport à 2023, tout en réduisant le volume total de commandes. La réduction du nombre de commandes annuelles depuis 2014 a permis de réduire de 55% la quantité de cartons utilisée et de 78% les km parcourus pour livrer notre collectivité.

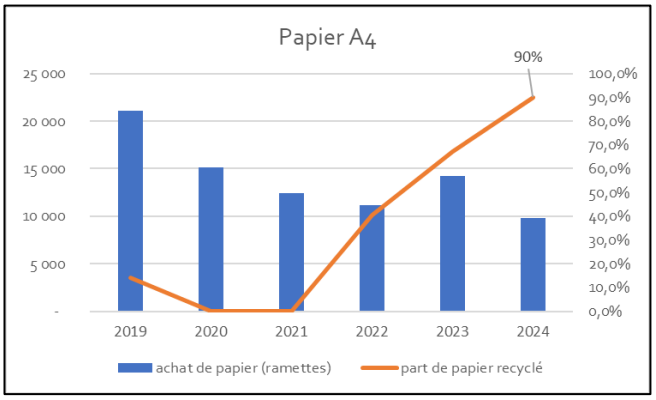

Avec le réemploi du mobilier, le Conseil départemental lutte contre le gaspillage et contribue à améliorer son bilan carbone. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage, **une bourse d'échanges de mobilier** continue d'exister en 2024 avec l'ensemble des services de la collectivité. Au profit des déménagements successifs, le mobilier est stocké, réparé puis mis en ligne pour être redéployé à la demande des autres services. Pour limiter la mise au rebus du mobilier ancien, **une cellule réparation** a été mise en place ainsi que des dons aux associations et autres collectivités.

De nouvelles modalités de tri et de collecte des déchets sont déployées progressivement en 2024 dont les premiers effets devraient être ressentis en 2025. Des poubelles de tri spécifiques sont installées sur les principaux sites pour collecter les déchets recyclables et notamment le papier et les emballages.
**73 tonnes de papier** ont été collectées en régie et valorisées auprès d'un prestataire pour recyclage.
En parallèle, la collectivité se mobilise pour réduire ses consommables (essuie-mains, papier d'impression).

## Réduire les consommations énergétiques et développer la part des énergies renouvelables

En 2024, près de 2 GWh ont été produits par les centrales photovoltaïques installées sur les bâtiments départementaux, dont une partie est autoconsommée.
14 bâtiments et collèges sont équipés de panneaux photovoltaïques sur une surface de 11 200 m². Les derniers autoconsomment leur production tel que le collège Ada Lovelace à Nîmes, sur lequel 50% de l'électricité a été économisée (hors restauration et chauffage).
Le dispositif **d'autoconsommation collective** permet de valoriser le surplus d'électricité solaire en le partageant avec d'autres bâtiments départementaux dans un rayon de 2 km de la source. La Maison Départementale va contribuer à ce dispositif, grâce à la convention signée en septembre 2025 avec Enedis, pour en faire bénéficier 8 sites sur la commune de Nîmes.

D'autres dispositifs sont mis en œuvre pour maitriser nos consommations énergétiques tout en maintenant le confort des usagers. Le nouveau CMS de Villeneuve-lèz-Avignon multiplie ces techniques innovantes tels que l'isolation par l'extérieur, les brises soleil orientables mais surtout **le puit climatique** qui capte l'énergie du sol (température constante au fil de l'année) pour chauffer et rafraichir les locaux.

Le Conseil départemental ambitionne de réduire son utilisation d'énergies fossiles pour ses bâtiments au bénéfice d'énergies renouvelables. Les solutions techniques retenues sont adaptées au contexte spécifique de chaque site. Dans ce cadre, le Conseil départemental a conventionné avec l'ADEME, à travers **un contrat patrimonial,** afin d'équiper en biomasse et en géothermie les installations de **9 collèges et 3 bâtiments administratifs**. Par cette action, la collectivité soutient la filière locale des approvisionneurs en bois énergie et réduit les coûts d'exploitation de ses bâtiments. Par ces installations, 4 unités de géothermie et 6 chaudières biomasse vont être mises en place. Depuis l'hiver 2024, les collèges Jean Racine à Alès et Bernard de Ventadour à Bagnols-sur-Cèze sont chauffés par la biomasse (granulés et plaquettes de bois).

À partir de l'hiver 2025, 4 bâtiments départementaux dont 1 collège (Henri Pitot à Aramon) seront équipés de pompes à chaleur géothermique. L'énergie sera captée dans le sol grâce à des sondes verticales de 70m de profondeur en moyenne. Cette installation est également réversible pour l'été et pourra apporter de la fraicheur. Ces travaux devraient permettre **d'économiser 120 tCO2e** par an, qui se cumuleront à celles générées par les travaux de rénovation énergétique réalisés précédemment.

Le nouvel Hôtel du Conseil départemental a été rénové et a permis de créer notamment des salles de réunion confortables, des espaces de co-working et une qualité d'accueil des usagers améliorée. Le parking a également été repensé tout en apportant de la végétalisation, en désimperméabilisant les zones de stationnement et favorisant les déplacements doux par des espaces sécurisés pour les vélos.

En complément, des actions quotidiennes permettent de réduire les consommations (eau et énergie) :

- La mise en place d'éclairage LED en remplacement de ceux existants.
- La réduction du volume des chasses d'eau.
- La pose de chauffe-eau instantané qui élimine le stockage d'eau chaude en réduisant la consommation d'énergie et les risques sanitaires.

Les compteurs d'eau communiquant installés par les exploitants génèrent des alertes en cas de fuites et permettent une intervention rapide. Plusieurs fuites ont été décelées en 2024 par ce procédé.

## Construction durable

La construction du pôle d'exploitation routier de Pont d'Hérault a reçu la **médaille d'or de Bâtiment durable Occitanie** en phase réalisation. Ce projet est doublement lauréat car la phase conception avait été déjà primée par une médaille d'argent dans cette démarche BDO.

Le jury a évalué le projet en phase réalisation sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux :

- Territoires et site (adaptation bioclimatique, qualité et adaptation aux espaces extérieurs).
- Énergie (performance et suivi des consommations).
- Confort et santé, notamment avec le confort d'été.
- Eau, en phase chantier et en exploitation.
- Matériaux : éco performance. Le bois de bardage provient d'une scierie gardoise située à 6km du site avec du bois cévenol.
- Gestion de projet : chantier propre et étanchéité à l'air.
- Social et économie en coût global.

Le projet a bénéficié également de points d'innovation supplémentaires avec une borne bidirectionnelle pour la recharge des VL, tout en stockant de l'énergie des panneaux photovoltaïques présents sur la toiture, d'une étude environnementale initiale et intégration dans un site remarquable et contraint, de la suppression du goutte à goutte et de la mise en place d'un arrosage à la "tonne" (c'est à dire qu'à certains moments clés, on inonde les végétaux au pied ce qui permet le développement végétal et limite la consommation d'eau).

# Fait en 2025, retour sur …

## L'effacement électrique : un geste concret pour soulager le réseau et préserver l'environnement

Lors des périodes de froid intense, la demande en énergie augmente considérablement. Les réseaux électriques sont sollicités à leur maximum, menaçant parfois l'équilibre entre production et consommation d'électricité à l'échelle nationale. Pour contribuer à la réduction de cette pression, le Conseil départemental du Gard a récemment mis en place un contrat d'effacement sur le bâtiment des Archives départementales, le site le plus énergivore de la collectivité.

L'effacement consiste à réduire temporairement la consommation d'électricité d'un bâtiment ou d'une installation durant les périodes de forte demande sur le réseau. Ces moments correspondent aux heures de pointe, souvent en matinée ou en fin de journée, lorsque la consommation nationale atteint son maximum à cause des besoins accrus en chauffage, éclairage ou activités énergétiques. En pratique, cela permet d'éviter d'avoir recours à des moyens de production supplémentaires, souvent plus polluants, comme les centrales thermiques fonctionnant au gaz ou au charbon.

Pourquoi c'est important ?

- Soulager le réseau électrique : En réduisant notre consommation aux heures de pointe, nous participons à la stabilisation du réseau, évitant ainsi les risques de coupures ou de surcharge.
- Limiter les émissions de CO2 : L'effacement évite de solliciter des sources d'énergie plus émettrices de gaz à effet de serre.
- Préparer l'avenir : Ce type de dispositif s'inscrit pleinement dans une démarche de sobriété énergétique, une priorité pour la transition écologique.

Depuis décembre 2024, 3 opérations d'effacement ont eu lieu pour 5h de maintien d'une consommation inférieure au seuil demandé. Ce résultat a été rendu possible par la coordination entre les équipes (STE, SRUEB, direction des Archives), de l'outil de gestion technique du bâtiment (GTB) piloté à distance et l'utilisation d'outils de suivi de la consommation en temps réel, fournis par l'opérateur d'effacement.

## Économiser 15 % d'énergie supplémentaire sur un bâtiment neuf !

Le collège Voltaire à Remoulins a réussi à économiser 15 % d'énergie en un an grâce à l'optimisation des équipements et une série d'écogeste appliqué par les élèves. L'établissement s'est engagé dans le dispositif national **CUBE.S «** Climat, usage des bâtiments d'enseignement scolaires » qui a pour objectif de diminuer les consommations d'énergie pour les établissements scolaires et de sensibiliser les élèves aux économies dans une ambiance de challenge.
Parmi les 60 collèges engagés cette année en France, le collège de Remoulins s'est classé 4ème en termes de réduction des consommations.

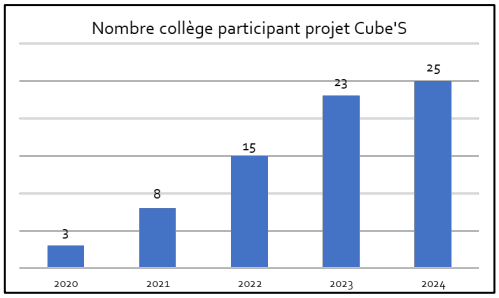


**Depuis 2020 près de la moitié des collèges du département se sont impliqués dans ce concours qui a été** bénéfique en termes d'énergie et de pédagogie auprès des élèves.

# En priorité pour 2026

- Mise en œuvre du plan de transition et de la stratégie bas carbone.
- Maintenir ensemble les efforts du plan de sobriété.
- Réussir la transition numérique pour une exploitation optimisée du patrimoine bâti.
- Mise en place d'outils de pilotage pour une exploitation bâtimentaire optimisée.
- Accéder aux données en temps réels des consommations de fluides via les fournisseurs d'accès.
- Mise en œuvre de l'autoconsommation collective de nos productions d'énergie.

| Retour sur les priorités 2025 | |
|---|---|
| ✓ | Mise en œuvre du plan de transition. |
| ✓ | Maintenir ensemble les efforts du plan de sobriété. |
| ✓ | Mise en place d'outils de pilotage pour une exploitation bâtimentaire optimisée. |
| ✓ | Réussir la transition numérique pour une exploitation optimisée du patrimoine bâti. |
| ✓ | Mise en œuvre de l'autoconsommation collective de nos productions d'énergie. |

TRANSITION EN ACTION

# Plan de transition pour réduire les gaz à effet de serre

La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Conseil départemental a montré une réduction des émissions depuis 2010 de 17 %.

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux 2030 et 2050 de la stratégie nationale bas carbone, le Conseil départemental devra encore accentuer ses efforts pour la baisse des GES, mais aussi inventer de nouvelles solutions de puits carbone dans une logique de compensation.

Ce plan de transition qui regroupe **34 actions** dont une partie est déjà engagée, sera adopté en assemblée départementale au mois de janvier 2026.

Les thèmes les plus émissifs sont principalement :

- L'énergie dans les bâtiments.
- Les déplacements (professionnels, domicile travail, collégiens ou transport de matériaux).
- Les achats alimentaires pour la restauration des collégiens.
- Les achats de matériaux pour l'entretien et la construction des routes.

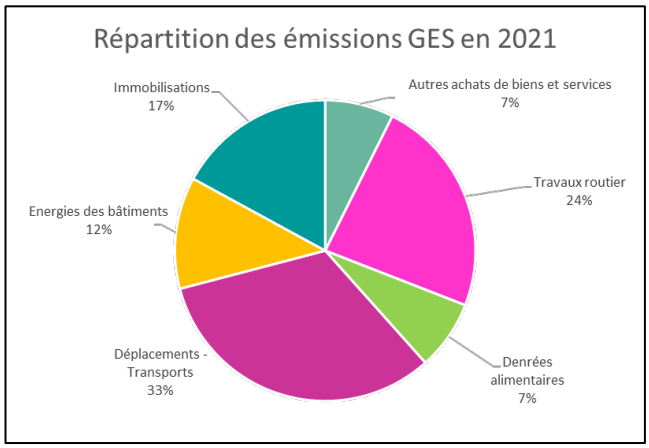

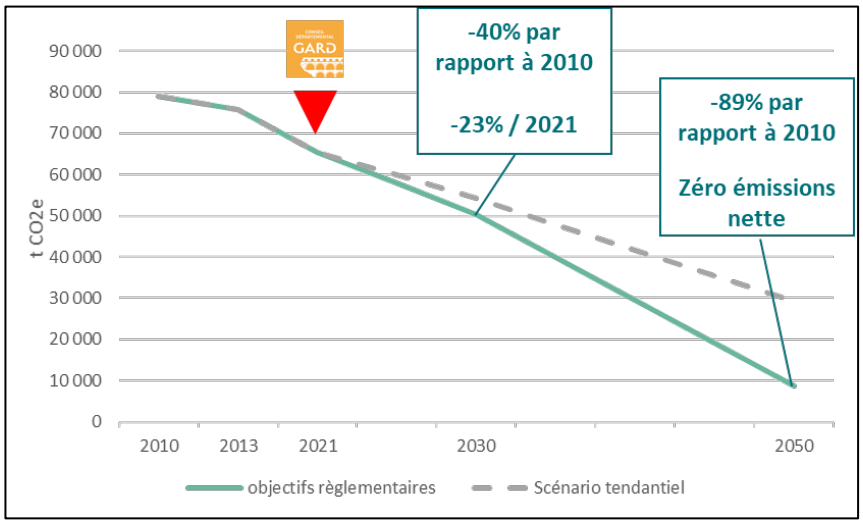

# Objectifs 2030 : -21 % à -25 % / baisse de 13 600 t CO2

Répartition des gains à obtenir :

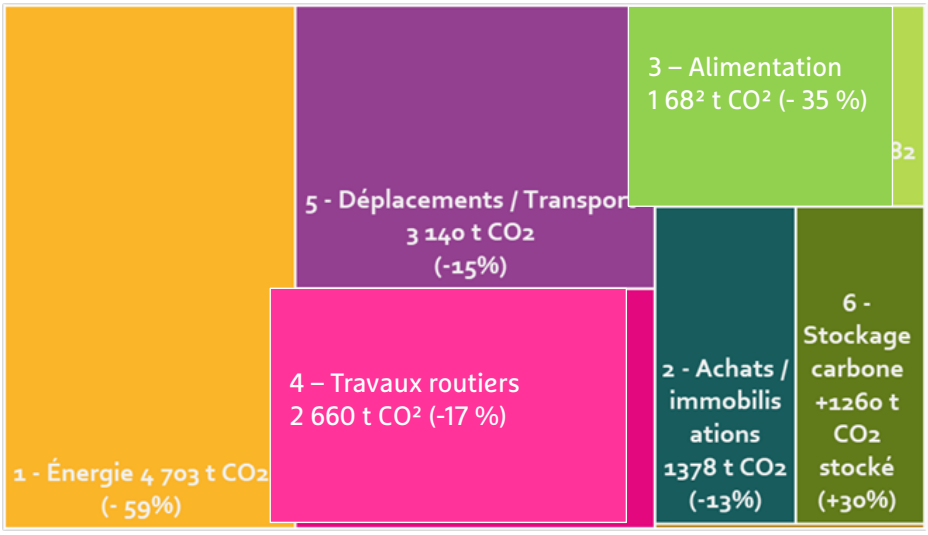


Quelques exemples d'actions :

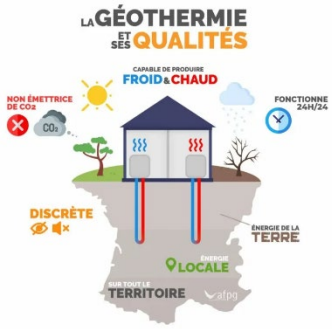


Remplacer les énergies fossiles (fioul et gaz) par des sources renouvelables telles que la biomasse ou la géothermie.

Développer la construction bas carbone.

Réduire les distances de transports de matériaux.

Mettre en œuvre des techniques routières peu émissives : enrobés tièdes ou à froid.

Utiliser des carburants à faibles émissions.

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil départemental engagé pour :

Permettre à tous les collégiens d'avoir accès à un repas équilibré, sain et à prix abordable : maintien du repas à 3.50 €.

Moderniser le Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap retenu pour accueillir des sportifs de haut niveau.

Favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre (ex : Artistes au collège).

Prévenir les effets du changement climatique sur la gestion de l'eau grâce à la stratégie « Eau & climat » partagée avec le territoire.

Relier les personnes et les territoires : création des Maisons du Conseil départemental.

Coordonner les dispositifs d'aides pour un logement décent et la précarité énergétique avec l'Agence départementale de l'habitat et du logement.

Construire et rénover des bâtiments durables à faible émissions de gaz à effet de serre et économes en énergie.

Lutter contre les risques liés aux changements climatiques : inondations, feux de forêts, gestion de l'eau, îlots de chaleur.

Préserver la biodiversité des milieux et des ressources : urbanisme, espaces naturels sensibles, végétal local, renaturation.

Élaborer les politiques départementales en concertation avec la population et les acteurs locaux en amont de leur construction et dans leur mise en œuvre.

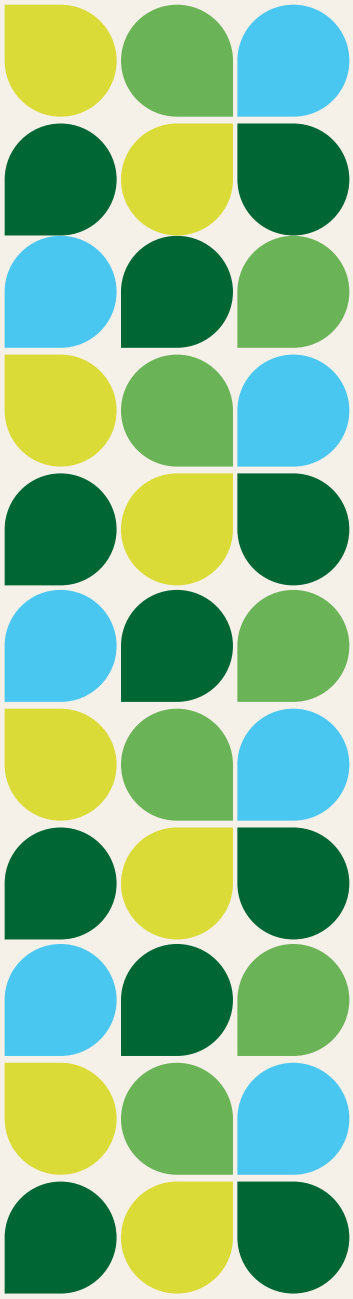

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

Hôtel du Département
2, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

GARD.FR